



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 2 MAI 1874.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 25 avril 1874.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Jean-Baptiste Lamontagne, écuyer, de Sainte-Flavie, préfet de la 1ère division du comté de Rimouski. 1735

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 27 avril 1874.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Ephrem Raby, Lazare Guilbault et Zéphirin Raymond, écuyers, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la paroisse de Saint-Placide, dans le comté des Deux-Montagnes.

Ancienne commission révoquée.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 29 avril 1874.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Julien Michaud, Gédéon Dumais, Jérémie Saint-Amand, Prudent Roussel, Philippe Plante, Honoré Larrivé et Louis Dubé, conseillers municipaux pour la paroisse de Saint-Joseph de Lepage, dans le comté de Rimouski.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 29 avril 1874.

Il a aussi plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Pierre Guertin et Richard O'Brien, conseillers municipaux pour le township Bouchette, comté d'Ottawa. 1773

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 2nd MAY 1874.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 25th April, 1874.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Jean Baptiste Lamontagne, esquire, of Sainte-Flavie, warden of the 1st. division of the county of Rimouski. 1736

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 27th April, 1874.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Ephrem Raby, Lazare Guilbault and Zéphirin Raymond, esquires, commissioners for the summary trial of small causes in the parish of Saint-Placide, in the county of Two Mountains.

Former commission revoked.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 29th April, 1874.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Julien Michaud, Gédéon Dumais, Jérémie Saint-Amand, Prudent Roussel, Philippe Plante, Honoré Larrivé et Louis Dubé, municipal councillors for the parish of Saint-Joseph de Lepage, in the county of Rimouski.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 29th April, 1874.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Pierre Guertin and Richard O'Brien, municipal councillors for the township Bouchette, county of Ottawa. 1774

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le TRENTIEME jour du mois de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-quatorze, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le TRENTIEME jour du mois de MARS, mil huit cent soixante-quatorze, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, LUNDI le ONZIEME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-HUITIEME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quatorze, et de Notre Règne la trente-septième.

Par ordre,

H. CYRIAS PELLETIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec
1303 5

Avis du Gouvernement.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du onze jour d'avril courant, incorporant Sir Hugh Allan, John Pratt, Amable Jodoin, fils, gentilshommes, Adolphe Roy, Esprit Anaclet Genereux, Guillaume Boivin, John Lewis Cassidy, Maurice Cuvillier, David Morris, Edwin Atwater, Thomas Caverhill, marchands Jacques Felix Sincennes, écuyer, et Joseph Ovide Gravel, agent, tous de la cité et du district de Montréal, dans le but de fabriquer des corsets, nappes et autres marchandises tissées, sous le nom de The Montreal Weaving Company, avec un fonds social s'élevant en totalité à deux cent mille piastres, divisé en deux mille parts de cent piastres chacune.

Date au bureau du Secrétaire de la province de Québec, ce 24 avril 1874.

1731

GEDEON OUMET,

Secrétaire

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councils of the Province of Québec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly, of Our said Province, and summoned and called to a meeting of the Legislature or Parliament of Our said Province, at Our City of Québec, on the THIRTIETH day of the month of MARCH, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-four, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature or Parliament of the Province of Québec stands called for the THIRTIETH day of the month of MARCH, one thousand eight hundred and seventy-four, at which time, at Our City of Québec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Québec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on MONDAY, the ELEVENTH day of the month of MAY next, you meet Us, in Our Legislature or Parliament of the said Province, at Our City of Québec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Right Trusty and Well-Beloved the Honorable RENÉ-EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province, this TWENTY-EIGHTH day of MARCH, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-four, and in the thirty-seventh year of Our Reign.

By Command,

H. CYRIAS PELLETIER,

Clerk of the Crown in Chancery, Québec.
1304

Government Notices.

Public notice is hereby given that under the Joint Stock Companies Incorporation Act, letters patent have been issued under the great seal of the province of Québec, bearing date the eleventh day of April instant, incorporating Sir Hugh Allan, John Pratt, Amable Jodoin, the younger, gentlemen, Adolphe Roy, Esprit Anaclet Genereux, Guillaume Boivin, John Lewis Cassidy, Maurice Cuvillier, David Morris, Edwin Atwater, Thomas Caverhill, merchants, Jacques Felix Sincennes, forwarder, and Joseph Ovide Gravel, agent, all of the city and district of Montreal, for the purpose of manufacturing stays, table covers and other woollen goods, under the name of The Montreal Weaving Company, with a total capital stock of two hundred thousand dollars, divided into two thousand shares of one hundred dollars each.

Dated in the office of the Secretary of the province of Québec, this 25th April, 1874.

1732

GEDEON OUMET,

Secretary.

Avis public est donné qu'une société de colonisation a été établie sous le nom de "SOCIÉTÉ DE COLONISATION No. DEUX DU COMTE DE BONAVENTURE," par certificat en date du 27 avril 1874 enregistré au bureau du registraire provincial le 28 avril 1874, in Lib. F, folio 158.

Les officiers de la dite société sont : le Rev. Eugène Funcken, Ptre., *président*; Ignatius Korman, écuyer *vice-président*; Joseph Wagner, écuyer, *secrétaire trésorier*; et le Rev. F. A. Hassaerts, Ptre., et John Weinert, écuyer, *membres du conseil d'administration*.

Le siège des affaires de la dite société est à New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure.

LS. ARCHAMBAULT,
Commissaire.

E. MOREAU,
Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics,
Québec, 29 avril 1874. 1771

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 4351.) AVIS

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir:

La vente faite à John Campbell du lot numéro vingt-un, dans le quatrième rang du canton De Salaberry.

P. FORTIN,
Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 24 avril 1874.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1263.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements.

La vente du lot No 21, du 2e rang du canton Chertsey, à J. B. Théophile Duplis.

P. FORTIN,
Commissaire.

Québec, 29 avril 1874.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1262.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

La moitié est du lot No. 3 du 4e rang du canton de Matane, à Uldéric Brisebois.

La moitié ouest du même lot, à J.-Bte. Brisebois.

P. FORTIN,
Commissaire.

Québec, 27 avril 1874. 1733

PROVINCE DE QUÉBEC,

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er février 1874.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la

Public notice is hereby given that a colonization society has been constituted under the name of "THE COLONIZATION SOCIETY No TWO OF THE COUNTY OF BONAVENTURE," by certificate dated the 27th April, 1874, and registered at the office of the provincial registrar on the 28th April, 1874, in Lib. F, folio 158.

The officers of the said society are: the Rev. Eugene Funcken, priest, *president*; Ignatius Korman, esquire, *vice-president*; Joseph Wagner, esquire, *secretary and treasurer*; and the Rev. F. A. Hassaerts, priest, and John Weinert, esquire, *members of the board of management*.

The place of business of the society is at New-Carlisle, in the county of Bonaventure.

LS. ARCHAMBAULT,
Commissioner.

E. MOREAU,
Secretary.

Department of Agriculture and Public Works,
Québec, 29th April, 1874. 1772

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 4351.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz:

The sale made to John Campbell of lot number twenty-one, in the fourth range of the township of De Salaberry.

P. FORTIN,
Commissioner.

Department of Crown Lands,
Québec, 24th April, 1874.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1261.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

The sale of lot No 21, in the 2nd range of the township of Chertsey, to J. B. Theophile Duplis.

P. FORTIN,
Commissioner.

Québec, 29th April, 1874.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1262.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned land have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

The E. $\frac{1}{2}$ of lot No. 3 in the 4th range of the township of Matane, to Ulderic Brisebois.

The W. $\frac{1}{2}$ of the same lot, to J.-Bte. Brisebois.

P. FORTIN,
Commissioner.

Québec, 27th April, 1874. 1734

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 1st February, 1874.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of

représentation parlementaire, ou celle d'un township ; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune ; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession ; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.

13 455

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 22 avril 1874.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par le conseil de la municipalité de Saint-Benoit, dans le comté des Deux-Montagnes, pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement, tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraires, devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis.

1669

GEDEON OUMET,
Secrétaire.

Avis Divers.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de quatre pour cent sur le capital versé de La Banque Jacques-Cartier, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la banque, le et après le 1er juin prochain. Le livre de transport sera fermé du 16 au 30 mai prochain, inclusivement.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ, Caissier.
Montréal, 27 avril 1874. 1743

DISSOLUTION.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous les nom et raison de Moore, Semple et Hatchette, est terminée le premier jour de mars dernier, de consentement mutuel. Toutes les dettes seront réglées par M. Hatchette.

JOHN HENRY SEMPLE,
JOHN HATCHETTE,
Montréal, 9 avril 1874.

En rapport à l'avis ci-dessus, le soussigné continuera les affaires transigées ci-devant par la ci-devant société de Moore, Semple et Hatchette, comme épiciers

the site of any County, town or of any local Offices ; the regulation of any Common ; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community ; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper ; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.

456

G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 22nd April, 1874.

Notice is hereby given that application has been made to His Excellency the Lieutenant-Governor by the council of the municipality of Saint-Benoit, in the county of Deux-Montagnes, for leave to publish in the french language only, all notices, by-laws and resolutions made or passed by the said council. All oppositions to the granting of the same, must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice.

1670

GEDEON OUMET,
Secretary.

Miscellaneous Notices.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Notice is hereby given that a dividend of four per cent. has been declared on the paid-up capital of La Banque Jacques-Cartier, for the current half-year, and will be payable at the bank, on and after the first day of June next. The transfer book will be closed from the 6th to the 30th May next, both days inclusive.

By order of the Board,

H. COTTÉ, Cashier.
Montreal, 27th April, 1874. 1744

DISSOLUTION.

The partnership heretofore existing between the undersigned, under the name and firm of Moore, Semple and Hatchette, terminated on the first day of March last, by mutual consent. All the outstandings will be settled by Mr. Hatchette.

JOHN HENRY SEMPLE,
JOHN HATCHETTE,
Montreal, 9th April, 1874.

In reference to the above announcement, the undersigned will continue the business heretofore carried on by the late firm of Moore, Semple and Hatchette,

importateurs et en gros, dans la même bâtisse, Dominion Block, rue McGill, sous les nom et raison de John Hatchette et Cie.

1765

JOHN HATCHETTE,

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite par Edward Langley Bond, courtier, David Jamieson Craig, syndic officiel, John Carr Griffin, notaire, Orin S. Wood, écuier, William J. M. Jones, marchand, Alexander W. Ogilvie, meunier, James Benning, encanteur, Joseph Barselou, encanteur, Emmanuel Haeusgen, manchoonnier, Louis Guedinger, manchoonnier, Hugh Taylor, avocat, Samuel E. Molson, écuier, Owen McGarvey, tapissier, Gottlieb Reinhardt, brasseur, George Bishop, graveur, John W. Tempest, commis de banque, John Tempest, écuier, James D. Gibb, marchand tailleur, George Moffatt, marchand, tous de la cité de Montréal, à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil pour obtenir des Lettres Patentes, les constituant en corps politique et incorporé, en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, sous le nom de "The Huntingdon Peat Company," pour draguer, creuser et autrement pour obtenir de la tourbe, de la presser, de la faire sécher et de la préparer pour le chauffage et pour autres fins.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans le canton de Godmanchester, dans le comté de Huntingdon, dans la cité de Montréal et ailleurs, dans la province de Québec; la principale place d'affaires, et le bureau principal sera dans la dite cité de Montréal.

Le montant du fonds social sera de vingt-cinq mille piastres, divisé en deux cent cinquante actions de cent piastres chacune.

Les dits Edward Langley Bond, Orin S. Wood, David Jamieson Craig, William J. M. Jones, John Carr Griffin et Alexander W. Ogilvie, tous sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

G. B. CRAMP,

Procureur des requérants.

Montréal, 29 avril, 1874.

1775

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières. } No. 38
Dame Virginie Cinq-Mars, de la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, épouse de Louis Bergeron, cultivateur et commerçant, de la dite paroisse, dûment autorisée à ester en justice, à la poursuite de ses droits et actions, Demanderesse; vs. le dit Louis Bergeron, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, rapportable le vingtième jour de mai prochain.

GERVAIS & GERIN,

Procureur de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 25 avril 1874.

1787

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE MONTREAL, CHAMBLY ET SOREL.

Par une résolution des directeurs, les versements suivants sur le capital souscrit de cette compagnie, seront dus et payables au trésorier en la manière et aux jours ci-après mentionnés, savoir :

Dix par cent payable le 25 de mai	1874.
Dix par cent " 25 " juillet	1874.
Dix par cent " 25 " septembre	1874.
Dix par cent " 25 " novembre	1874.
Dix par cent " 25 " janvier	1875.
Dix par cent " 25 " mars	1875.
Dix par cent " 25 " mai	1875.

N. A. SMITH, M. D.,

Secrétaire.

Montréal, 16 avril 1874.

1613 2

District d'Arthabaska. } Cour Supérieure.

Dame Marie Luce Elmina Moraud, du township de Tingwick, dans le district d'Arthabaska, a institué une action en séparation de biens contre son époux Elisée Toussignant dit Noël, du même lieu, notaire.

LAURIER & LAVERGNE,

Avocats de la Demanderesse.

Arthabaskaville, 18 avril 1874.

1619 2

as importers and wholesale grocers, in the same building, Dominion Block, McGill street, under the name and style of John Hatchette and Co.

1766

JOHN HATCHETTE,

Notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made by Edward Langley Bond, broker, David Jamieson Craig, official assignee, John Carr Griffin, notary, Orin S. Wood, esquire, William J. M. Jones, merchant, Alexander W. Ogilvie, miller, James Benning, auctioneer, Joseph Barsalou, auctioneer, Emmanuel Haeusgen, furrier, Louis Guedinger, furrier, Hugh Taylor, advocate, Samuel E. Molson, esquire, Owen McGarvey, upholsterer, Gottlieb Reinhardt, brewer, George Bishop, engraver, John W. Tempest, bank clerk, John Tempest, esquire, James D. Gibb, merchant tailor, George Moffatt, merchant; all of the city of Montreal, to his Excellency the Lieutenant-Governor in council, for Letters Patent constituting them a body politic and corporate under the provisions of the "joint stock companies incorporation act," by the name "of the Huntingdon Peat Company" for the purpose of dredging, excavating and otherwise procuring peat, and pressing, drying and preparing the same for fuel and other purposes.

The operations of the said company to be carried on in the township of Godmanchester, in the county of Huntingdon, and in the city of Montreal and elsewhere in the province of Quebec, the head office and chief place of business to be in the said city of Montreal.

The amount of the capital stock to be twenty five thousand dollars; divided into two hundred and fifty shares of one hundred dollars each.

The above named Edward Langley Bond, Orin S. Wood, David Jamieson Craig, William J. M. Jones, John Carr Griffin and Alexander W. Ogilvie, all of whom are subjects of Her Majesty, to be the first directors of the said company.

G. B. CRAMP,

Attorney for Applicants.

Montreal, 29th April, 1874.

1776

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Three-Rivers. } No. 38.
Dame Virginie Cinq-Mars, of the parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, wife of Louis Bergeron, farmer and trader, of the said parish, duly authorized to appear in judicial proceedings, for the exercise of her legal rights, Plaintiff; vs. the said Louis Bergeron, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, returnable on the twentieth day of May next.

GERVAIS & GERIN,

Attorney for Plaintiff.

Three Rivers, 25th April, 1874.

1788

MONTREAL, CHAMBLY AND SOREL RAILWAY COMPANY.

By a vote of the Directors, the following calls on the subscribed stock of this company, become due and are payable to the treasurer in the manner, and on the days hereinafter mentioned, to wit :

Ten per cent payable 25th May,	1874.
Ten per cent " 25th July,	1874.
Ten per cent " 25th September,	1874.
Ten per cent " 25th November,	1874.
Ten per cent " 25th January,	1875.
Ten per cent " 25th March,	1875.
Ten per cent " 25th May,	1875.

N. A. SMITH, M. D.,

Secretary.

Montreal, 16th April, 1874.

1614

District of Arthabaska. } Superior Court.

Dame Marie Luce Elmina Moraud, of the township of Tingwick, in the district of Arthabaska, has instituted an action *en séparation de biens*, against her husband Elisée Toussignant dit Noël, of the same place, notary.

LAURIER & LAVERGNE,

Attorneys for Plaintiff.

Arthabaskaville, 18th April, 1874.

1620

Dame Honorine Emilienne Sormani, épouse de Virgile Victorin Voisard, horloger, tous deux demeurant précédemment à Paris, en France, et domiciles actuellement en la cite de Montréal, dûment autorisée en justice à la poursuite de ses droits et actions contre son dit époux, a institué une action en séparation de biens contre ce dernier, retournable dans la cour supérieure, à Montréal, le premier mai prochain (1874).

D. D. BONDY,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 15 avril 1874. 1633 2

Les soussignés, savoir : Eusèbe Pauzé, menuier, Jean-Baptiste Deslongchamps, entrepreneur, Charles Guillemot, gentilhomme, Ovide Bryen, cultivateur, Augustin Brisson, médecin, Louis Lavallée, rentier, Hilaire Hurteau, notaire, et membre de la chambre des communes, tous de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, donnent par les présentes avis, qu'ils ont l'intention de s'adresser à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de la province de Québec, en conseil, pour obtenir en vertu de l'Acte d'incorporation des Compagnies à fonds social, des lettres patentes pour que les soussignés et telles autres personnes qui pourront plus tard se joindre à elles, conformément à la loi, soient incorporées et constituées en un corps incorpore et politique sous le nom de « La Compagnie de la Brasserie de Saint-Lin ».

Que l'effet de l'incorporation de la dite compagnie est de brasser et manifacurer de la bière, ale et porter pour en faire commerce en la dite paroisse de Saint-Lin et ailleurs.

Que la principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la dite paroisse de Saint-Lin.

Que le capital social de la dite compagnie est et sera de quarante mille piastres, divisé en quatre-vingts parts ou actions de cinq cents piastres chacune.

Que les premiers directeurs de la compagnie seront les soussignés.

EUSÈBE PAUZÉ, OVIDE BRIEN,
DR A. BRISSON, LOUIS LAVALLÉE,
J-BTE. DESLONGCHAMPS, HILAIRE HURTEAU,
CHS. GUILLEMET,
Saint-Lin, 16 avril 1874. 1639 2

AVIS.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés comme marchands à commissions sous les nom et raison de W. H. Jeffery et Cie., a etc. ce jour, dissoute de consentement mutuel. Les affaires seront continuées par M. Robert L. Thorpe, un des soussignés sous les mêmes nom et raison, et il règlera aussi toutes les affaires concernant la ci-devant société.

H. J. JEFFERY,
R. L. THORPE, 1351 5
Québec, 1er avril 1874.

Canada, } Cour Supérieure.
Province de Québec, }
District de Montréal. } No. 1039.
Dame Sophie Pigeon, de la paroisse de Montréal, district de Montréal, épouse de Casimir Martineau carrier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Casimir Martineau, carrier, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le trentième jour de mars dernier.

BOURGOIN & LACOSTE,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 1er avril 1874. 1333 5

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Richelieu. } No. 1529.
Dame Agnès Champagne, épouse de Charles Weillbrenner, grand-metabier, du district de Richelieu, de la ville de Sorel, dit district, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Charles Weillbrenner, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour.

M. MATHIEU,
Avocat de la Demanderesse.
Sorel, 30 mars 1874. 1345 4

Dame Honorine Emilienne Sormani, wife of Virgile Victorin Voisard, watchmaker, both residing heretofore at Paris, in France, and now of the city of Montreal, duly and judicially authorized to prosecute her rights and actions against her said husband, has instituted an action for separation of property against him, returnable in the superior court, at Montreal, on the first of May next (1874).

D. D. BONDY,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 15th April, 1874. 1634

The undersigned, to wit : Eusèbe Pauzé, mill wright, Jean-Baptiste Deslongchamps, contractor, Charles Guillemet, gentleman, Ovide Bryen, farmer, Augustin Brisson, physician, Louis Lavallée, rentier, Hilaire Hurteau, notary and member of the House of Commons, all of the parish of Saint-Lin, in the district of Joliette, hereby give notice that they intend applying to His Excellency the Lieutenant-Governor of the Province of Québec, in council, to obtain pursuant to the joint stock companies incorporation act, letters patent to incorporate them and such other parties as may hereafter be associated with them, according to law, and constitute them a body politic and corporate under the name of Saint-Lin Brewing Company.

That the object for which incorporation is sought for the said company is the brewing and manufacturing beer, ale and porter, and to deal therein in the parish of Saint-Lin and elsewhere.

That the principal business place of the said company will be in the parish of Saint-Lin aforesaid.

That the capital stock of the said company is and will be forty thousand dollars, divided into eighty shares of five hundred dollars each.

That the first directors of the said company will be the undersigned.

EUSÈBE PAUZÉ, OVIDE BRIEN,
DR A. BRISSON, LOUIS LAVALLÉE,
J-BTE. DESLONGCHAMPS, HILAIRE HURTEAU,
CHS. GUILLEMET,
Saint-Lin, 16th April, 1874. 1640

NOTICE.

The partnership heretofore existing between the undersigned as general commission merchants, under the name, style and firm of W. H. Jeffery & Co., has, this day, been dissolved by mutual consent. The business will be continued by Mr. Robert L. Thorpe, one of the undersigned under the same name, style and firm. He will also settle all outstanding matters pertaining to the late partnership.

H. J. JEFFERY,
R. L. THORPE, 1352
Quebec, 1st April, 1874.

Canada, } Superior Court.
Province of Québec, }
District of Montréal. } No. 1039.
Dame Sophie Pigeon, of the parish of Montréal, district of Montréal, wife of Casimir Martineau, quarryman, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

Casimir Martineau, quarryman, of the same place, Defendant.

An action en séparation de biens has been instituted in this cause, on the thirtieth day of March last.

BOURGOIN & LACOSTE,
Advocates of the Plaintiff.
Montreal, 1st April, 1874. 1334

Province of Québec, } Superior Court.
District of Richelieu. } No. 1529.
Dame Agnès Champagne, wife of Charles Weillbrenner, high constable of the district of Richelieu, of the town of Sorel, said district, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Charles Weillbrenner, Defendant.

An action en séparation de biens has been instituted in this cause, this day.

M. MATHIEU,
Plaintiff's Atty.
Sorel, 30th March, 1874. 1346

Province of Québec, }
District of Montreal. } *Cour Supérieure.*
Dame Mathilde Aurore Roy, de la cité de Montréal,
dans le district de Montréal, épouse d'Edouard
Henri Mercier, commerçant, du même lieu, dûment
autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Edouard Henri Mercier, son mari, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en
cette cause, rapportable le quinze avril prochain.

THEO. BERTRAND,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 26 mars 1874. 1371 5

District de Montréal.—Dans la Cour Supérieure.

Dame Christine Elizabeth Sicard, de la cité et du
district de Montréal, épouse d'Alexandre Adam
Wilson, marchand, du même lieu, dûment autorisée
à ester en justice, Demanderesse.

vs.

Le dit Alexandre Adam Wilson, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été aujourd'hui
instituée en cette cause, rapportable le onze mai pro-
chain.

A. B. LONGPRÉ,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 8 avril 1874. 1371 3

Province of Québec, }
District of Montreal. } *Cour Supérieure.*

Dame Flora Blacklock, de la cité et district de Mont-
réal, épouse de John Crosbie, du même lieu, gentil-
homme, et dûment autorisée à ester en justice, Deman-
deresse, vs. le dit John Crosbie, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée
par la demanderesse, contre le défendeur, le quinzème
jour d'avril courant.

LEO. H. DAVIDSON,

Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 18 avril 1874. 1699 2

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST.

Une assemblée des actionnaires de cette compagnie
sera tenue au bureau de la compagnie, No. 202, rue
Saint-Jacques, Montréal, le 26ème jour de mai pro-
chain, à une heure de l'après-midi, pour prendre en
considération, et passer un règlement, (si cela est ap-
prouvé,) pour émettre des bons en vertu de la 3ème
section de l'acte de la Législature de Québec, passé
pendant la dernière session, et intitulé : "Acte pour
amender la charte de la compagnie du chemin de fer
du Sud-Est."

(Par ordre),

E. L. CHANDLER,

Secrétaire et Trésorier.

Montréal, 23 avril 1874. 1719 2

Avis est par le présent donné que sous un mois après
la dernière publication du présent avis, demande sera
faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par
John Lovell, éditeur, Sydney Bellingham, ecuyer,
George B. Burland, lithographe, William C. Smillie,
graveur, William Glendinning, marchand, Robert
Miller, libraire, Robert K. Lovell, éditeur, John W.
Lovell, éditeur, Charles Garth, manufacturier, William
Kennedy, gentilhomme, et Thomas L. McConkey, im-
portateur, tous de la cité de Montréal, dans la puis-
sance du Canada, pour obtenir des lettres-patentes en
vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds
social, incorporant eux et autres sous le nom de "The
Lovell printing and publishing company," (en com-
mandite.)

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est
de faire des affaires d'impressions, de publications et
de manufactures.

Les opérations de la compagnie seront poursuivies
à Montréal et ailleurs ; le bureau principal de la com-
pagnie sera dans la cité de Montréal.

Le montant du fonds social sera de trois cent mille
piastres.

Le nombre d'actions sera de trois mille ; le mon-
tant de chaque action sera de cent piastres.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les
dits John Lovell, Sydney Bellingham, George B. Bur-

Province of Québec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
Dame Mathilde Aurore Roy, of the city of Montreal,
in the district of Montreal, wife of Edouard Henri
Mercier, of the same place, trader, duly authorised
à ester en justice,

Plaintiff ;

vs.

The said Edouard Henri Mercier, her husband, Défendeur.
A suit for separation of property has been instituted
in this case, returnable on the fifteenth day of April
next.

THEO. BERTRAND,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 26th March, 1874. 1372

District of Montreal.—In the Superior Court.

Dame Christine Elizabeth Sicard, of the city and dis-
trict of Montreal, wife of Alexandre Adam Wilson,
merchant, of the same place, duly authorized à
ester en justice, Plaintiff.

vs.

Said Alexander Adam Wilson, Défendeur.
An action for separation of property has been this
day instituted in this case, returnable the eleventh
day of may next.

A. B. LONGPRÉ,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 8th April 1874. 1372

Province of Québec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Flora Blacklock, of the city and district of
Montreal, wife of John Crosbie, of the same place,
gentleman, and duly authorized *ester en justice*,
Plaintiff, vs. the said John Crosbie, Defendant.

An action for separation of property has been in-
stituted in this cause, on the 15th day of April in-
stant.

LEO. H. DAVIDSON,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 18th April, 1874. 1700

SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY.

A meeting of the shareholders of this company, will
be held at the office of the company, No. 202, Saint-
James street, Montreal, on the 26th day of May next,
at one o'clock in the afternoon, for the purpose of con-
sidering, and if approved of, passing a by-law to
issue bonds, under the 3rd section of the act of the
Legislature of Québec, passed during the last session
thereof intitled : "An act to amend the charter of the
South Eastern Railway Company."

By order,

E. L. CHANDLER,

Secretary and Treasurer.

Montreal, 23rd April, 1874. 1720

Notice is hereby given that within one month after
the last publication of this notice, application will be
made to His Honour the Lieutenant-Governor by John
Lovell, publisher, Sydney Bellingham, Esquire,
George B. Burland, lithographer, William Smillie, en-
graver, William Glendinning, merchant, Robert
Miller, stationer, Robert K. Lovell, publisher, John
W. Lovell, publisher, Charles Garth, manufacturer,
William Kennedy, gentleman, and Thomas McConkey,
importer, all of the city of Montreal in the Dominion
of Canada, for letters-patent under the "joint stock
companies incorporation act," to incorporate them and
others under the corporate name of "The Lovell
printing and publishing company," (limited.)

The object for which incorporation is sought is the
carrying on the business of printing, publishing and
manufacturing.

The operations of the company are to be carried on
at Montreal and elsewhere, with the chief office of the
company in the city of Montreal.

The amount of capital stock is to be three hundred
thousand dollars.

The number of shares is to be three thousand ; and
the amount of each share is to be one hundred dollars.

The first directors of the company are to be the said
John Lovell, Sydney Bellingham, George B. Burland,

land, William C. Smillie, William Glendinneng, Robert Miller, Robert K. Lovell et John W. Lovell, tous résidents en Canada et sujets de Sa Majesté.

Montréal, 23 avril 1874.

1721 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1220.
Dame Sarah Jane Moore, des cité et district de Montréal, épouse séparée de biens de Isaac Boanson Davidson, du même lieu, commerçant, dûment autorisée à ester en justice pour l'effet de la présente action,

Demanderesse.

Contre le dit Isaac Boanson Davidson,

Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été, ce jour, instituée par la demanderesse contre le défendeur, son mari.

MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,

Procureurs de la demanderesse.

Montréal, 15 avril 1874.

1653 2

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 1293.

Dame Odile Archambault, de la cité et district de Montréal, épouse de Amédée Parent, charretier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Amédée Parent, Défendeur :

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause par la demanderesse contre le défendeur.

DUHAMEL & RINFRET,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 18 avril 1874.

1693 2

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. } 1874.

Dame Jane Brasier, de la cité et du district de Montréal, épouse de Henry Culverhouse, ci-devant de Toronto, et maintenant absent de la Puissance du Canada,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Henry Culverhouse, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur.

DUHAMEL & RINFRET,

Avts. de la Demanderesse.

Montréal, 10 mars 1874.

1691 2

PROVINCE DE QUEBEC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil par les personnes ci-après nommées, pour obtenir des Lettres Patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte, constituant elles et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporer en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom proposé de la compagnie est : The Tolley Manufacturing Company.

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de manifester des tissus élastiques et autres articles employés dans le commerce de chaussures et autres.

Les localités dans les limites de cette Province où les opérations de la dite compagnie seront poursuivies, sont la cité de Montréal et la cité de Saint-Hyacinthe, et la principale place d'affaires sera dans la cité de Montréal.

Le montant du fonds social de la dite compagnie est de deux cent mille piastres.

Le nombre des actions est de deux mille, et le montant de chaque action est de cent piastres.

Les noms, domiciles et professions des requérants, sont : Abraham Tolley, manufacturier, de Nottingham, en Angleterre, Matthew Henry Cochrane, M. C. L., commerçant, de Compton, dans la Province de Québec,

William C. Smillie, William Glendinneng, Robert Miller, Robert K. Lovell, and John W. Lovell, all of whom are resident in Canada and subjects of Her Majesty.

Montreal, 23rd April, 1874.

1722

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1220.
Dame Sarah Jane Moore, of the city and district of Montreal, wife separated as to property from Isaac Boanson Davidson, of the same place, trader, duly authorized to *ester en justice* for the purposes of this action,

Plaintiff.

Against the said Isaac Boanson Davidson,

Defendant.

An action for separation from bed and board has been, this day, instituted by the plaintiff against the defendant, her husband.

MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,

Attorneys for plaintiff.

Montreal, 15th April, 1874.

1654

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1293.

Dame Odile Archambault, of the city and district of Montreal, wife of Amédée Parent, carter, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings,

Plaintiff ;

vs.

The said Amédée Parent, Defendant :

An action for separation as to property has been instituted this day by the plaintiff, against the defendant in this cause.

DUHAMEL & RINFRET,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 18th April, 1874.

1694

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } 1874.
Dame Jane Brasier, of the city and district of Montreal, wife of Henry Culverhouse, heretofore of Toronto, and now absent from the Dominion of Canada,

Plaintiff ;

vs.

The said Henry Culverhouse, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted by the Plaintiff against the Defendant in this cause.

DUHAMEL & RINFRET,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 10th March, 1874.

1692

PROVINCE OF QUEBEC.

PUBLIC NOTICE is hereby given that, within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor in council by the persons hereinafter mentioned for Letters-Patent under the great seal, granting them a charter constituting them, and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body corporate and politic under the provisions of the Joint Stock Companies Incorporation Act.

The proposed name of the company is : The Tolley Manufacturing Company.

The object for which its incorporation is sought, is the manufacture of elastic webs and other articles used by the shoe trade and others.

The places within this province where the operations of the said company will be carried on, are the city of Montreal and the city of Saint-Hyacinthe, at the former of which its chief place of business will be.

The amount of the said company's stock is two hundred thousand dollars.

The number of shares is two thousand, and the amount of each share is one hundred dollars.

The names, places of residence and occupation of the applicants are : Abraham Tolley, manufacturer, of Nottingham, in England, Matthew Henry Cochrane, M. L. C., trader, of Compton, in the province of Que-

Louis Delorme, écuyer, M. P., de la cité de Saint-Hyacinthe, dans la dite Province, Edward Ashworth Whitehead, Henry Julius Fisk, tous deux de la cité de Montréal, marchands, Thomas Bell et Samuel Bell, tous deux de la cité de Montréal, manufacturiers, Thomas Samuel, de la dite cité de Montréal, marchand, Pierre Bachand, écuyer, M. P. P., avocat, de la dite cité de Saint-Hyacinthe, et Francis Collins, marchand, de la cité de Saint-Jean, dans la Province du Nouveau Brunswick.

Et les noms des premiers directeurs sont les dits Abraham Tolley, Matthew Henry Cochrane, Louis Delorme, Edward Ashworth Whitehead, Samuel Bell, Thomas Samuel et Francis Collins, tous sujets de Sa Majesté de naissance, et dont la majeure partie réside dans la Province de Québec.

BETHUNE & BETHUNE,
Procureurs des requérants.

Montréal, 13 avril 1874.

1525 3

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, en conseil, par Frank Bond, courtier, James C. Ritchie, courtier, Andrew Allan, écuyer, l'honorable Henry Starnes, membre du Conseil Législatif pour la province de Québec, Donald Lorn MacDougall, courtier, Richard Mackenzie, marchand, Maurice Cuvillier, écuyer, Henry Hogan, agent de succession, Robert J. Reekie, ingénieur civil, John H. Hall, notaire public, John McDougall, fondateur, James Shearer, marchand de bois, Orrin S. Wood, écuyer, Edwin T. Day, avocat, Robert Moat, courtier, le révérend William Bond, doyen de Montréal, William Adams, gentilhomme, Alfred Sanderson, écuyer, Alexander M. Foster, écuyer, Stephen B. Heward, courtier, Richard White, imprimeur, John Date, plombier, Daniel Wilson, entrepreneur, George R. Prowse et Henry L. Prowse, faisant affaires en société comme marchands de quincaillerie sous la raison sociale de « Browse, frères », Edward L. Bond, courtier, James D. Gibb, marchand, George Lafricain, graveur, Thomas J. Barrett et David Rae, faisant affaires en société comme encanteurs, sous le nom de « Barrett & Rae », Walter Burke, agent d'assurance, Robert Ross, commis, Frank J. Keller, avocat, James K. Ward, marchand de bois, George Bishop, graveur, George M. Gravel et Louis C. Gravel, faisant affaires en société comme marchands sous le nom de « Gravel, frères », John B. Hutchison, commis, James S. Hunter, notaire public, l'honorable Charles Wilson, membre du Sénat de la puissance du Canada, Duncan Kinsella, courtier, Emanuel W. Gnaedinger, commis, Gastave A. Drolet, avocat, Joseph Barsalou, encanteur, Joseph Rielle, arpenteur, Henry Earle, gentilhomme, James Muir, agent des terres, Christophe B. Carter, avocat, Edwin Cox, graveur, Francis Dolan, marchand, Walter R. Wontham, marchand, Hugh Dolan, marchand, Jane Haensgen et Louis Gnaedinger, faisant affaires en société comme marchands, sous le nom de « Haeusgen et Gnaedinger », tous de la cité de Montréal, Henry S. Scott, écuyer, de la cité de Québec, William A. Griffiths, marchand, de la même cité, le révérend James Pyke, de Hudson, dans la province de Québec, ministre anglican, Alexander McInnes, marchand, de la cité d'Hamilton, dans la province d'Ontario, Eliza P. Pyke, fille majeure de Hudson susdit, et Andrew Fulton, marchand, de Cornwall, dans la province d'Ontario, pour obtenir des Lettres-Patentes en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, pour les incorporer sous le nom de « The Montreal West End Building Society, » (en commandite.)

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est d'ériger et entretenir des bâties pour être louées, et pour acquérir et posséder toutes propriétés nécessaires pour cet objet.

Le lieu dans cette province où les opérations seront poursuivies, est la cité et la paroisse de Montréal.

Le fonds social de la compagnie est de \$500,000.

Le nombre d'actions est de cinq mille, et le montant de chaque action est de cent piastres.

Les dits Andrew Allan, Donald L. MacDougall, Henry Starnes et Frank Bond, tous résidents en Ca-

bec, Louis Delorme, M. P., esquire, of the city of Saint-Hyacinthe, in the said province, Edward Ashworth Whitehead, Henry Julius Fisk, both of the city of Montreal, merchants, Thomas Bell and Samuel Bell, both of the city of Montreal, manufacturers, Thomas Samuel, of the said city of Montreal, merchant, Pierre Bachand, M. P. P., esquire, advocate, of the said city of Saint-Hyacinthe, and Francis Collins, merchant, of the city of Saint-John, in the province of New-Brunswick.

And the names of the first directors are the said Abraham Tolley, Matthew Henry Cochrane, Louis Delorme, Edward Ashworth Whitehead, Samuel Bell, Thomas Samuel and Francis Collins, all subjects of Her Majesty by birth, and the majority of whom reside in the province of Quebec.

BETHUNE & BETHUNE,
Attorneys for Petitioners.

Montreal, 13th April, 1874.

1526

Notice, is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, in council, by Frank Bond, stock broker, James C. Ritchie, stock broker, Andrew Allan, esquire, the honorable Henry Starnes, a member of the Legislative Council for the province of Quebec, Donald Lorn MacDougall, stock broker, Richard Mackenzie, merchant, Maurice Cuvillier, esquire, Henry Hogan, estate agent, Robert J. Reekie, civil engineer, John H. Hall, notary public, John McDougall, iron founder, James Shearer, lumber merchant, Orrin S. Wood, esquire, Edwin T. Day, advocate, Robert Moat, stock broker, the reverend William Bond, dean of Montreal, William Adams, gentleman, Alfred Sanderson, esquire, Alexander M. Foster, esquire, Stephen B. Heward, broker, Richard White, printer, John Date, plumber, Daniel Wilson, contractor, George R. Prowse and Henry L. Prowse, doing business in copartnership as hardware merchants under the firm of « Prowse Brothers, » Edward L. Bond, stock broker, James D. Gibb, merchant, George Lafricain, engraver, Thomas J. Barrett and David Rae doing business in copartnership as auctioneers under the firm of « Barrett & Rae, » Walter Burke, assurance agent, Robert Ross, clerk, Frank J. Keller, advocate, James K. Ward, lumber merchant, George Bishop, engraver, George M. Gravel and Louis C. Gravel, doing business in copartnership as merchants under the firm of « Gravel Frères, » John B. Hutchison, clerk, James S. Hunter, notary public, the honorable Charles Wilson, a member of the Senate of the Dominion of Canada, Duncan Kinsella, stock broker, Emanuel W. Gnaedinger, clerk, Gustave A. Drolet, advocate, Joseph Barsalou, auctioneer, Joseph Rielle, surveyor, Henry Earle, gentleman, James Muir, land agent, Christopher B. Carter, advocate, Edwin Cox, engraver, Francis Dolan, merchant, Walter R. Wontham, merchant, Hugh Dolan, merchant, Jane Haensgen and Louis Gnaedinger doing business in copartnership as merchants, under the firm of « Haeusgen and Gnaedinger, » all severally of the city of Montreal, Henry S. Scott, of the city of Quebec, esquire, William A. Griffiths of the same city, merchant, the reverend James Pyke of Hudson in the province of Quebec, clerk in holy orders, Alexander McInnes of the city of Hamilton, in the province of Ontario, merchant, Eliza P. Pyke of Hudson aforesaid, Spinster, and Andrew Fulton, of Cornwall, in the province of Ontario, merchant, for Letters-Patent, under the joint stock companies incorporation act, to incorporate them under the name of the Montreal West End Building Society, (limited).

The objects for which incorporation is sought are the erecting and maintaining of buildings to be leased, and the acquiring and holding all property necessary therefor.

The place within this province where the operations are to be carried on, is the city and parish of Montreal.

The capital stock of the company is \$500,000.

The number of shares is five thousand, and the amount of each share is one hundred dollars.

The said Andrew Allan, Donald L. MacDougall, Henry Starnes, and Frank Bond, all residents in

nada et sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la compagnie.

CROSS, LUNN, DAVIDSON & FISHER,

Procureurs des requérants.

Montréal, 15 avril 1874. 1589 3

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

AVIS

Est par le présent donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, sera tenue MERCREDI, le 20 MAI prochain, à MIDI, dans les bureaux de la Compagnie, rue du Fort, BATISSES UNION, pour recevoir le rapport annuel du bureau des directeurs ainsi que l'état des finances de la Compagnie, et élire six directeurs pour les représenter dans le Bureau de Direction pour l'année courante, conformément à la loi.

Les livres d'actions et de transfert seront fermés le 12 mai, à 4 heures P. M., pour être rouverts le 22 du même mois à 10 heures A. M.

Par ordre,

A. H. VERRET,

Secrétaire.

Québec, 17 avril 1874. 1607 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 2014.

Dame Clementine Desjardins, de la paroisse de Vaudreuil, dans le district de Montréal, épouse de Charles Whitlock, gentilhomme, du même lieu, et de lui dûment séparée de biens et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Charles Whitlock, son mari, Défendeur.

Une action en séparation de corps a été instituée en cette cause, rapportable et rapportée le vingtième jour de janvier dernier.

LAFLAMME, HUNTINGTON, MONK & LAFLAMME, Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 26 mars 1874. 1287 5

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 824.

Dame Philomène Gauvreau, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Ignace Choquette, cordonnier, du même lieu, étant dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit Ignace Choquette, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause, rapportable le premier avril prochain.

A. B. LONGPRÉ,

Avocat de la Demanderesse

Montréal, 11 mars 1874. 1295 5

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure—Percé.*
District de Gaspé, } No. 69.
Comté de Gaspé. }

Jane Ellen Douglas Coffin, du Bassin de Gaspé, dans les comté et district de Gaspé, épouse de George Dumaresq, du même lieu, cultivateur, la dite épouse dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse;

vs.

Le dit George Dumaresq, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce jour.

E. J. FLYNN,

Proc. de la Demanderesse.

Percé, 24 mars 1874. 1313 5

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de James Kyle, de la cité de Montréal, épiciers et commerçant, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants'

Canada, and subjects of Her Majesty, are to be the first directors of the company.

CROSS, LUNN, DAVIDSON & FISHER,

Attorneys for applicants.

Montreal, 15th April, 1874. 1590

NORTH SHORE RAILWAY COMPANY.

NOTICE

Is hereby given that the general annual meeting of the shareholders of the North Shore Railway Company, will be held on WEDNESDAY, the 20th MAY next, at NOON, in the office of the company, Du Fort street, UNION BUILDINGS, to receive the annual report of the board, as well as the financial statement of the affairs of the company and to elect six directors to represent them at the Board of Direction for the ensuing year, according to law.

The share and transfer books will be closed on the 12th May, at 4 o'clock P. M., to be re-opened the 22nd of the same month at 10 o'clock A. M.

By order,

A. H. VERRET,

Secretary.

Quebec, 17th April, 1874. 1608

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2014.

Dame Clementine Desjardins, of the parish of Vaudreuil, in the district of Montreal, wife of Charles Whitlock, gentleman, of the same place, and from him duly separated as to property, and duly authorised to appear in judicial proceedings, Plaintiff;

vs.

The said Charles Whitlock, her husband, Defendant.

An action for separation from bed and board has been instituted in this cause, returnable and returned on the twentieth day of January last.

LAFLAMME, HUNTINGTON, MONK & LAFLAMME, Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 26th March, 1874. 1288

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. } No. 824.

Dame Philomène Gauvreau, of the city and district of Montreal, wife of Ignace Choquette, shoemaker, of the same place, being duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said Ignace Choquette, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted by plaintiff against defendant, returnable the first day of April next.

A. B. LONGPRÉ,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 11th March, 1874. 1296

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court—Gaspé.*
District of Gaspé, } No. 69.
County of Gaspé. }

Jane Ellen Douglas Coffin, of Gaspé Basin, in the county and district of Gaspé, wife of George Dumaresq, of the same place, farmer, the said wife duly authorized to ester en justice,

Plaintiff;

vs.

The said George Dumaresq, Defendant.

An action for separation as to property, has been instituted this day in the above cause.

E. J. FLYNN,

Attorney for Plaintiff.

Percé, 24th March, 1874. 1314

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of James Kyle, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building,

Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, mardi le deuxième jour de juin 1874, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

T. S. BROWN,
Syndic
1755

Montréal, 28 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Levasseur, commerçant, de Notre-Dame du Lac Temiscouata, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son domicile, au Détour du Lac Temiscouata, le douzième jour de mai prochain, à neuf heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic provisoire.
1739

Rivière-du-Loup (en bas), 24 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District of Montreal.

In re: William P. O'Brien, failli.

Mercredi, le dix-sept juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. B. DOUTRE,
Son procureur ad litem
1743

Montréal, 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District of Saint-François

Dans l'affaire de Shambier & Guimond, faillis.

Le neuvième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

SHAMBIER & GUIMOND,
Par LAURIER & LAVERGNE,
Leurs procureurs ad litem
1747

Sherbrooke, 28 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de David Murray, de la cité de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le premier jour de juin 1874, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

T. S. BROWN,
Syndic
1757

Montréal, 28 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thiburce Lafontaine, failli.

Avis par le présent donné que le failli sus-nommé a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été signé par une majorité des créanciers du dit failli, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujette à être vérifiée en évaluant telle proportion, et si aucune opposition ou objection au dit acte de composition et de décharge, n'est faite devant moi par ses créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, je, syndic soussigné en cette affaire, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant sa teneur.

G. E. MAYRAND,
Syndic.
1795

Montréal, 25 avril 1874.

Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Tuesday, the second day of June, 1874, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of his estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

T. S. BROWN,
Assignee,
1756

Montreal, 28th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Levasseur, of Notre-Dame du Lac Temiscouata, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet, at his domicile, at Détour du Lac Temiscouata, on the twelfth day of May next, at nine o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

J. ELZ. POULIOT,
Interim Assignee.
1740

River du Loup (en bas), 24th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal.

In the matter of William P. O'Brien, an Insolvent.

On Wednesday, the seventeenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

J. B. DOUTRE,
His Attorney ad litem.
1746

Montreal, 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Saint-François

In the matter of Shambier & Guimond, Insolvents.

On the ninth day of June next, the undersigned will apply to this court for their discharge under the said act.

SHAMBIER & GUIMOND,
By LAURIER & LAVERGNE,
Their Attorneys ad litem.
1748

Sherbrooke, 28th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of David Murray, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the first day of June, 1874, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

T. S. BROWN,
Assignee,
1758

Montreal, 28th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thiburce Lafontaine, an Insolvent.

Notice is hereby given that the above named insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority of the creditors of said insolvent, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and if no opposition or objection to said deed of composition and discharge, be made before me by his creditors, within three juridical days after the last publication of this notice, I, the undersigned assignee in this matter, will proceed to act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

G. E. MAYRAND,
Assignee,
1796

Montreal, 23rd April, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Daniel McCallum, de Québec, brasseur, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son bureau, rue Saint-Paul, Québec, mardi, le 12^e jour de mai 1874, à 2 heures P. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY,
Syndic provisoire.
1725 2

Québec, 24 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Elzéar Alfred Joseph Hardy, tant en son propre nom que comme membre de la ci-devant société de Hardy & Boisvert, des Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, dans la ville des Trois-Rivières, mardi, le douzième jour de mai prochain, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

R. H. WURTELE,
Syndic provisoire.
1727 2

Québec, 24 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Onézime Dorais, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son magasin, à Saint-Stanislas de Kostka, vendredi, le 8^e jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

D. A. ST. AMOUR,
Syndic provisoire.
1729 2

Beauharnois, 24 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. } *No. 259.*
Dans l'affaire de Joseph N. Hall *et al.*, Demandeurs, vs. Eugène Doucet, Défendeur et failli.
Lundi, le premier juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EUGENE DOUCET, failli.
Par G. AMYOT,
Son Procureur *ad litem*.
3 1527

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Veillette, failli.

Avis est par le présent donné que le failli sus-nommé a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été désigné par une majorité des créanciers du dit failli, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujette à être vérifiée en évaluant telle proportion; et si aucune opposition ou objection au dit acte de composition et de décharge, n'est faite devant moi par ses créanciers sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, je, syndic soussigné en cette affaire, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant sa teneur.

G. E. MAYRAND,
Syndic.
1793
Montréal, 23 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de William B. Colby, failli.
Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par les créanciers, et samedi, le sixième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

WM. B. COLBY,
Par TERRILL & TERRILL,
Ses procureurs *ad litem*.
1791
Stanstead Plain, 30 avril 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Daniel McCallum, of Quebec, brewer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his office, Saint Paul street, on Tuesday, 12th May, 1874, at 2 o'clock P. M., to receive a statement of his affairs and to appoint an Assignee.

OWEN MURPHY,
Interim Assignee.
1726
Quebec, 24th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Elzéar Alfred Joseph Hardy, as well in his own name as a partner in the former commercial firm of Hardy & Boisvert, of Three-Rivers, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in the town of Three-Rivers, on Tuesday, the twelfth day of May next, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

R. H. WURTELE,
Interim Assignee.
1728
Quebec, 24th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Onézime Dorais, an Insolvent
The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his storey in Saint-Stanislas de Kostka, on Friday, the 8th May next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

D. A. ST. AMOUR,
Interim Assignee.
1730
Beauharnois, 24 h April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. } *No. 259.*
In the matter of Joseph N. Hall *et al.*, Plaintiffs; vs. Eugène Doucet, Defendant and Insolvent.
On Monday, the first day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EUGENE DOUCET, Insolvent,
By G. AMYOT,
His Attorney *ad litem*.
1528

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Veillette, an Insolvent.
Notice is hereby given that the above-named insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority of the creditors of said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and if no opposition or objection to said deed of composition and discharge be made before me by his creditors, within three juridical days after the last publication of this notice, I, the undersigned assignee in this matter, will proceed to act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

G. E. MAYRAND,
Assignee.
1794
Montreal, 23rd April, 1874

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-François. }
In the matter of William B. Colby, an Insolvent.
The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by creditors, and on Saturday, the sixth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

WM. B. COLBY,
By TERRILL & TERRILL,
His Attorneys *ad litem*.
1792
Stanstead Plain, 30th April, 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James H. E. Secretan, commerçant, Bury, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le Bloc Brook, dans cette ville de Sherbrooke, mardi, le douzième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic provisoire.

Sherbrooke, 23 avril 1874.

1759

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Beauharnois. }

Dans l'affaire de Salomée Picard, failli.

Le dixième jour de juin prochain, la soussignée demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

SALOMÉE PICARD,
Par L. A. SEERS,
Son procureur ad litem.

Beauharnois, 27 avril 1874.

1761

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Hoff, boucher, du township de Compton, failli.

Je, soussigné, H. C. H. Chagnon, syndic officiel, du village de Coaticook, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic

Coaticook, 27 avril 1874.

1763

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Baird Plummer Paige, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert pux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de mai, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 29 avril 1874.

1777

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Canada, }
Province de Québec, }
District des Trois-Rivières, }
Comté de Champlain. }

Dans l'affaire de Narcisse Grimard, commerçant, de la paroisse de Sainte-Anne de la Pêrade, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont notifiés de se réunir en la dite paroisse de Sainte-Anne de la Pêrade, en la demeure du failli, mardi, le douzième jour du prochain mois de mai, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

N. GAGNON,
Syndic provisoire.

Notre-Dame de la Visitation de
Champlain, 27 avril 1874.

1779

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Michel Lescarbeau, de la cité de Montréal, épicière et commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires No. 341, rue Montcalm, à Montréal, le 12e jour de mai prochain, à 10 heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 27 avril 1874.

1781

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Gervais Decary, failli.

Je, soussigné, Georges Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le 2e jour de juin prochain, à 3 heures P. M.,

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James H. E. Secretan, trader, Bury, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are notified to meet at my office, in Brook's Block, in this town of Sherbrooke, on Tuesday, the twelfth day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and appoint an assignee.

CHS. J. S. BACON,
Interim Assignee.

Sherbrooke, 23rd April, 1874.

1760

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Beauharnois. }

In the matter of Salomée Picard, an Insolvent.

On the tenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

SALOMÉE PICARD,
By L. A. SEERS,
Her Attorney ad litem.

Beauharnois, 27th April, 1874.

1762

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Hoff, butcher, of the township of Compton, an Insolvent.

I, the undersigned, H. C. H. Chagnon, official assignee, of the village of Coaticook, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

H. C. H. CHAGNON,
Assignee.

Coaticook, 27th April, 1874.

1764

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Baird Plummer Paige, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the eighteenth day of May, after which dividends will be paid.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montréal, 29th April, 1874.

1778

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Three Rivers, }
County of Champlain. }

In the matter of Narcisse Grimard, of the parish of Sainte-Anne de la Pêrade, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in the said parish of Sainte-Anne de la Pêrade, at his place of residence, on Monday, the twelfth day of May next, at two o'clock P. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

N. GAGNON,
Interim Assignee.

Notre-Dame de la Visitation de
Champlain, 27th April, 1874.

1780

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Michel Lescarbeau, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 341, Montcalm street, Montreal, on the 12th day of May next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

Montréal, 27th April, 1874.

1782

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Gervais Decary an Insolvent.

I, the undersigned, Georges Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the 2nd day of June next, at 3 o'clock P. M., for the

pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel
1783

Montréal, 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Nelson H. Vosburg, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

LS. JOS. LAJOIE,
Syndic
1785

Montréal, 29 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Daniel Fraser, de Matapédia, comté de Bonaventure, failli.

Je, soussigné, John Cullen, de Carleton, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN CULLEN,
Syndic.

Carleton, comté de Bonaventure,
24 avril 1874. 1789

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal } *Cour Supérieure.*
In re:—Michael Craig, commerçant, de Montréal, dit district, insolvable.

Avis est par les présentes donné, que vendredi, le vingt-sept mai prochain, le dit Michael Craig, failli, fera application pour sa décharge suivant le dit acte devant la cour supérieure.

OUIMET, ST. PIERRE & AUGÉ,
Procureurs *ad litem* du dit insolvable
Montréal, 18 avril 1874. 1621

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Harris Greenburn, tailleur, de la cité de Montréal, Q., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 280, rue Saint-Joseph, à Montréal, lundi, le onzième jour de mai prochain, à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

JOHN WHYTE,
Syndic provisoire

Montréal, 20 avril 1874. 1631

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Elzéar Deroin, commerçant, de la paroisse de Saint-Barthélemy, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont requis de se réunir à son lieu d'affaires, à Saint-Barthélemy, mercredi, le sixième jour de mai prochain, à onze heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

J. O. CHALUT,
Syndic provisoire.

Berthier, 17 avril 1874. 1641

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Ryan, de la cité de Québec, boucher, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge, consenti par les créanciers, et lundi, le premier jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une confirmation de la décharge effectuée en sa faveur.

JOHN RYAN,
Par ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Ses procureurs *ad litem*
Québec, 20 avril 1874. 1645

examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee,
1784

Montreal, 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Nelson H. Vosburg, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

LS. JOS. LAJOIE,
Assignee.
1786

Montreal, 29th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Daniel Fraser, of Matapédia, county of Bonaventure, an Insolvent.

I, the undersigned, John Cullen, of Carleton, was appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

JOHN CULLEN,
Assignee.

Carleton, county of Bonaventure,
24th April, 1874. 1790

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, }
District of Montréal } *Superior Court.*
In the matter of Michael Craig, trader, of the city of Montréal, in said district, an Insolvent.

On Friday, the twenty-seventh day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

OUIMET, ST. PIERRE & AUGÉ,

Attys. *ad litem* of the said Insolvent.
Montréal, 18th April, 1874. 1622

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Harris Greenburn, tailor and clothier, of the city of Montréal, Q., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 280, Saint-Joseph street, in Montréal, on Monday, the eleventh day of May next, at ten o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,
Interim Assignee.
1632

Montreal, 20th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Elzéar Deroin, of the parish of Saint-Barthélemy, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, at Saint-Barthélemy, on Wednesday, the sixth day of May next, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs, and appoint an assignee.

J. O. CHALUT,
Interim Assignee.
1642

Berthier, 17th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, }
District of Québec } *In the Superior Court.*

In the matter of John Ryan, of the city of Québec, drover, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the first day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOHN RYAN,
By ANDREWS, CARON & ANDREWS,
His Attorneys *ad litem*.
Québec, 20th April, 1874. 1646

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province et District } *Cour Supérieure.*
de Québec.

Dans l'affaire de Pierre Arsène Isaure Bilodeau, de Lévis, failli.

Mardi, le deuxième jour de juin prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

2 1637 W. J. MILLER,
Son procureur *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire d'Aristide Pinsonnault, commerçant, de la paroisse et district de Montréal, ci-devant de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à son domicile au village Saint-Jean-Baptiste, No. 5, rue Cadieux, lundi, le onzième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

CHS. ALB. VILBON,
Syndic provisoire.

Village Saint-Jean-Baptiste, No. 112, rue St. Laurent.
21 avril 1874. 1683 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec, } No. 23.

Dans l'affaire de François Curodeau, fils, failli.

Le premier jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS CURODEAU, Fils,
Par MACKAY & TURCOTTE,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 23 avril 1874. 1697 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Beauharnois, } No. 23.

Dans l'affaire de Owen Lynch et frère et O. et J. Lynch, comme associés, et Owen Lynch individuellement, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge consenti par leurs créanciers, et samedi, le vingt-troisième jour de mai prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une confirmation de la décharge effectuée en leur faveur.

OWEN LYNCH ET FRERE,
O. & J. LYNCH,
OWEN LYNCH.
Par LAFLAMME, HUNTINGTON,
MONCK ET LAFLAMME,
Leurs procureurs *ad litem*.

Beauharnois, 16 mars, 1874. 1375 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, }

Dans l'affaire de Blais & Compagnie, de Québec, faillis.

Avis public est par le pre-ent donné que lundi, le quatrième jour de mai prochain, Edouard H. Blais, un des faillis, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par THOMAS MOLONY,
Son procureur *ad litem*,

Québec, 2 avril 1874. 1381 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, } No. 252.

Dans l'affaire de Pierre Isidore Bazin & Jacques H. Aurèle Grenier, faillis.

Le cinquième jour de mai prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

PIERRE ISIDORE BAZIN,
JACQUES H. A. GRENIER,
Par JAS. MALOUIN,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 3 avril 1874. 1389 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province and District } *Superior Court.*
of Québec.

In the matter of Pierre Arsène Isaure Bilodeau, of Lévis, an Insolvent.

On Tuesday, the second day of June next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

1638 W. J. MILLER,
His Attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Aristide Pinsonnault, of the parish and district of Montréal, heretofore of the city of Montréal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the village of Saint Jean Baptiste, at his domicile, No. 5, Cadieux street, on Monday, the eleventh day of May next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

CHS. ALB. VILBON,
Interim Assignee.

Village St. Jean Baptiste, No. 112, St. Lawrence street.
21st April 1874. 1684

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Québec, } No. 23.

In the matter of François Curodeau, fils, an Insolvent.

On the first day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FRANÇOIS CURODEAU, Fils,
Per MACKAY & TURCOTTE,
His Attorneys *ad litem*.

Québec, 23rd April, 1874. 1698

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Beauharnois, }

In the matter of Owen Lynch Brothers and O. and J. Lynch, as partners, and Owen Lynch individually, Insolvents.

The undersigned have deposited in the office of this court, a deed of composition and discharge consented by their creditors, and on Saturday, the twenty-third day of May next, they will apply to the said court, for a confirmation of said deed.

OWEN LYNCH BROS.
O. AND J. LYNCH,
OWEN LYNCH,
By LAFLAMME, HUNTINGTON,
MONCK AND LAFLAMME,
Their Attorneys *ad litem*.

Beauharnois, 16th March, 1874. 1376

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Québec, }

In the matter of Blais & Co., of Québec, Insolvents.

Public notice is hereby given that on Monday, the fourth day of May next, Edouard H. Blais, one of the said insolvents, will apply to the said court for his discharge under the said act.

By THOMAS MOLONY,
His Attorney *ad litem*.

Québec, 2nd April, 1874. 1382

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Québec, } No. 252.

In the matter of Pierre Isidore Bazin & Jacques H. Aurèle Grenier, Insolvents.

On the fifth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PIERRE ISIDORE BAZIN,
JACQUES H. A. GRENIER,
By JAS. MALOUIN,
Their Attorney *ad litem*.

Québec, 3rd April, 1874. 1390

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Beauharnois }
Dans l'affaire de Thomas K. Milne, commerçant du
village de Huntingdon, district de Beauharnois,
failli.

Mercredi, le vingt-septième jour de mai prochain, le
soussigné demandera à la dite cour sa décharge en
vertu du dit acte.

THOMAS K. MILNE,
Par ROBERTSON & GIBB,
Son procureur *ad litem*.

Beauharnois, 14 avril 1874. 1603 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, }
Dans l'affaire de Ford & Logan, et Joseph Ford et
Alexander Logan, individuellement, faillis.

Mercredi, le sixième jour de mai prochain, les sous-
signés demanderont à la dite cour leur décharge en
vertu du dit acte.

JOSEPH FORD,
ALEXANDER LOGAN,
Par LANGLOIS & HAMILTON,
Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 3 avril 1874. 1391 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec, } No. 264.
Dans l'affaire de André Gingras, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un
acte de composition et décharge dûment exécuté par
ses créanciers, et le deux mai prochain, il s'adressera
à la dite cour pour confirmation de la décharge par là
effectuée.

ANDRÉ GINGRAS,
Par MACKAY & TURCOTTE,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 26 mars 1874. 1253 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES
AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, }
Dans l'affaire de P. Sinclair et fils, de Québec, faillis.

Samedi, le deuxième jour de mai prochain, Peter
Sinclair, père, un des dits faillis, demandera à la dite
cour tant individuellement que comme membre de la
dite société, sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS MOLONY,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 23 mars 1874. 1257 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMEN-
DEMENTS.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec, }
Dans l'affaire de P. Sinclair et fils, de Québec, faillis.

Samedi, le deuxième jour de mai prochain, Peter
Sinclair, fils, un des dits faillis, demandera à la dite
cour, tant individuellement que comme membre de la
dite société, sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS MOLONY,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 23 mars 1874. 1259 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Amédée Joseph Auger, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la
cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette
affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs
réclamations à mon bureau No. 212, rue Notre-Dame,
sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de
s'y réunir le 25e jour de mai prochain, à 3 heures P.
M., pour l'examen du failli et l'arrangement des
affaires de la faillite en général. Le failli est par le
présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 avril 1874. 1705 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Beauharnois, }
In the matter of Thomas K. Milne, of the village of
Huntingdon, district of Beauharnois, trader, an
Insolvent.

On Wednesday, the twenty-seventh day of May
next, the undersigned will apply to the said court for
a discharge under the said act.

THOMAS K. MILNE,
By ROBERTSON & GIBB,
His Attorney *ad litem*.

Beauharnois, 14th April 1874. 1604.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec, }
In the matter of Ford & Logan, and Joseph Ford and
Alexander Logan individually, Insolvents.

On Wednesday, the sixth day of May next, the
undersigned will apply to the said court for a discharge
under the said act.

JOSEPH FORD,
ALEXANDER LOGAN,
By LANGLOIS & HAMILTON,
Their Attorneys *ad litem*.

Quebec, 3rd April, 1874. 1392

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec, } No. 264.
In the matter of André Gingras, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court
a deed of composition and discharge, duly executed
by his creditors, and on the second of May next, he
will apply to the said court for a confirmation of the
discharge thereby effected.

ANDRÉ GINGRAS,
By MACKAY & TURCOTTE,
His Attorneys *ad litem*.

Quebec, 26th March, 1874. 1254

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec, }
In the matter of P. Sinclair and son, of Quebec, In-
solvents.

On Saturday, the second day of May next, Peter
Sinclair, senior, one of the above named insolvents,
will apply, both individually and as a member of the
said firm, to the said court for his discharge under the
said act.

THOMAS MOLONY,
His Attorney *ad litem*.

Quebec, 28th March, 1874. 1258

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec, }
In the matter of P. Sinclair & Son, of Quebec, Insol-
vents.

On Saturday, the second day of May next, Peter
Sinclair, junior, one of the above named insolvents,
will apply, both individually and as a member of the
said firm, to the said court for his discharge under the
said act.

THOMAS MOLONY,
His Attorney *ad litem*.

Quebec, 28th March, 1874. 1260

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Amédée Joseph Auger, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of
the city of Montreal, have been appointed assignee in
this matter. Creditors are requested to file their
claims before me, within one month, and are hereby
notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame
street, on the 25th day of May next, at 3 o'clock P.
M., for the examination of the insolvent and for the
ordering of the affairs of the estate generally. The in-
solvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

Montreal, 20th April, 1874. 1706

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nelson H. Vosburg, commerçant de la cité de Montréal, failli.

Les créanciers du dit failli sont par le présent requis des'assembler à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le 11ème jour de mai prochain, à onze heures A. M., pour autoriser le syndic à vendre en un seul lot ou autrement, tout l'actif de la succession du failli, à tels termes et conditions qui seront jugés le plus avantageux pour le paiement du prix et le paiement des dettes privilégiées, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic provisoire

Montréal, 23 avril 1874.

1677 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Arsène Grandmaisons, failli.

J'ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de me produire leurs réclamations d'ici à un mois.

A. BOURGEOU,
Syndic.

Aylmer, 21 avril 1874.

1679 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de N. E. Cormier, failli.

Avis est par le présent donné que le failli sus-nommé a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par la majorité des créanciers du dit failli, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, j'agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

C. BAILLIE,
Syndic.

Montréal, 22 avril 1874.

1681 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Rimouski.

Dans l'affaire de Louis Honoré Gosselin, failli.

Le septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

TALBOT ET TOUSIGNANT,

Procurateurs ad litem de L. H. Gosselin.

Rimouski, 14 avril 1874.

1671 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edouard Houle, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 477, rue Dorchester, à Montréal, le 9ème jour de mai prochain, à 10 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Montréal, 22 avril 1874.

1701 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Hyacinthe Legault dit Deslauriers, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au 14 mai prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.

Montréal, le 21 avril 1874.

1703 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Alexandre Adam Wilson, alias Adam Alexander Wilson, marchand de quincaillerie, de la cité et district de Montréal.

Une assemblée des créanciers du failli sera tenue, lundi, le onzième jour du mois prochain, aux numéros 2 et 4, rue de Bresoles, dans la cité de Montréal, à onze heures A. M., pour considérer la résolution des créan-

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Nelson H. Vosburg, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are hereby requested to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Monday, the 11th day of May next, at eleven o'clock A. M., for the purpose of directing the assignee to sell, in one lot, or otherwise, the entire assets of the insolvent estate upon such terms and conditions as to the payment of the price, and the payment of privileged debts as may be considered advantageous, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Interim Assignee.

Montreal, 23rd April, 1874.

1678

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Arsène Grandmaisons, an Insolvent.

I have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. BOURGEOU,
Assignee.

Aylmer, 21st April, 1874.

1680

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of N. E. Cormier, an Insolvent.

Notice is hereby given that the above named Insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by a majority of the creditors of said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, I shall proceed to act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

C. BAILLIE,
Assignee.

Montreal, 22nd April, 1874.

1682

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Rimouski.

In the matter of Louis Honoré Gosselin, an Insolvent.

On the seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

TALBOT & TOUSIGNANT,

Attorneys ad litem of L. H. Gosselin.

Rimouski, 14th April, 1874.

1672.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edouard Houle, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 477, Dorchester street, Montreal, the 9th day of May next, at 10 o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.

Montreal, 22nd April, 1874.

1702

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Hyacinthe Legault dit Deslauriers, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the 14th day of May next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.

Montreal, 21st April, 1874.

1704

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander Adam Wilson, alias Adam Alexander Wilson, of the city and district of Montreal, hardware merchant, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the insolvent will be held on Monday, the eleventh proximo, at Nos. 2 and 4, DeBresoles street, in the city of Montreal, at eleven o'clock A. M., for the purpose of reconsidering the re-

ciers adoptée à leur assemblée tenue le huit du courant, concernant les conditions de la vente des biens et effets du failli.

S. H. THOMPSON,
Syndic.
1707 2

Montréal, 23 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de L. H. et A. Blouin, manufacturiers et commerçants de la cité de Montréal, district de Montréal, faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, dûment exécuté par leurs créanciers, et le vingt-septième jour de mai prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une confirmation du dit acte de composition et de décharge.

L. H. & A. BLOUIN,
Par DUHAMEL & RINFRET.
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Bonneville et Gariépy, de la cité de Montréal, district de Montréal, commerçants, faillis.

Le vingt-septième jour de mai prochain, les soussignés s'adresseront à cette cour pour leur décharge en vertu de cet acte.

SYLVESTRE BONNEVILLE,
ALFRED GARIÉPY,
Par DUAAMEL & RINFRET,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. } No. 257.

Dans l'affaire de Dumontier & Godbout, du village Bienville, comté de Lévis, faillis.

Le deuxième jour de juin prochain, Louis Dumontier, le soussigné et l'un des faillis en cette cause, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, et ce tant en son nom individuellement que comme l'un des membres de la ci-devant société commerciale de Dumontier & Godbout.

LOUIS DUMONTIER,
Par BELLEAU & DARVEAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Lévis, 10 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure*
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire d'Octave Latour, failli.
Le vingt-deux de mai prochain, le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

OCTAVE LATOUR,
Par L. W. P. COUTLÉE,
Son procureur *ad litem*.

Hull, 18 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Breton & Frère, de la cité de Québec, faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité légale de leurs créanciers, et le premier jour de mai prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une confirmation du dit acte de décharge.

BRETON & FRÈRE,
Par GAUTHIER & ROY,
Leurs procureurs *ad litem*.

6 1251

solution of the creditors at their meeting of the eighth instant, respecting the conditions of the sale of the estate and effects of the insolvent.

S. H. THOMPSON,
Assignee.
1708

Montreal, 23rd April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of L. H. & A. Blouin, of the city and district of Montreal, manufacturers and traders, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge duly executed by their creditors, and on the twenty-seventh day of May next, they will apply to this court for a confirmation of the said deed of composition and discharge.

L. H. & A. BLOUIN,
By DUHAMEL & RINFRET.
Their Attorneys *ad litem*.

Montreal, 22nd April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Bonneville and Gariépy, of the city of Montreal, district of Montreal, traders, Insolvents.

On the twenty-seventh day of May next, the undersigned will apply to this court for their discharge under this act.

SYLVESTRE BONNEVILLE,
ALFRED GARIÉPY,
By DUHAMEL & RINFRET,
Their Attorneys *ad litem*.

Montreal, 22nd April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 257.

In the matter of Dumontier & Godbout, Insolvents.

On the second day of June next, Louis Dumontier, the undersigned and one of the insolvents, will apply to the said court for his discharge under the said act, as well individually in his own name as a member of the late firm Dumontier & Godbout.

LOUIS DUMONTIER,
By BELLEAU & DARVEAU,
His Attorney *ad litem*.

Levis, 10th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Ottawa. }

In the matter of Octave Latour, an Insolvent.
On the twenty-second of May next, the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

OCTAVE LATOUR,
By L. W. P. COUTLÉE,
His Attorney *ad litem*.

Hull, 18th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Breton & Brother, of the city of Quebec, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by a legal majority of their creditors, and on the first day of May next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

BRETON & BROTHER,
By GAUTHIER & ROY,
Their Attorneys *ad litem*.

1252

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de A. Laroche, failli.

Le quatrième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. LAROCHE,
Par LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Ses procureurs *ad litem*.

Québec, 2 avril 1874. 1407 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re:—A. Esinhart, commerçant, de Laprairie, failli.
Le dix-huit mai prochain, le soussigné demandera à cette cour sa décharge en vertu du dit acte.

A. ESINHART,
Par S. PAGNUELO,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 4 avril 1874. 1409 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Dumaine & Cordeau, faillis.

Le huitième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour en obtenir une décharge tant individuellement que comme membre de la société "Dumaine & Cordeau," en vertu du dit acte.

LOUIS CORDEAU,
Par CABANA & BFLANGER,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 31 mars 1874. 1315 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Kamouraska. }

Dans l'affaire de Joseph Octave Chamberland, failli.

Le dix-huit mai prochain, le soussigné s'adressera à cette cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

J. O. CHAMBERLAND,
Par CHALOULT & LEBEL,
Ses procureurs *ad litem*.

Kamouraska, 7 avril 1874. 1451 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

No. 298.

Dans l'affaire de Virginie Blagdon, épouse séparée quant aux biens d'Hubert Turcotte, tous deux de Québec, la dite Virginie Blagdon y commerçant avec l'autorisation de son dit mari, sous le nom de V. Turcotte & Cie., faillie.

La soussignée a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge dûment exécuté par ses créanciers, et le sixième jour de mai prochain, elle s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

VIRGINIE BLAGDON,
HUBERT TURCOTTE,
Pour assister la dite faillie.

Par MACKAY ET TURCOTTE,
Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 1er avril 1874. 1353 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Kamouraska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph Lévêque, failli.

Vendredi, le quinzième jour de mai prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH LEVÊQUE,
Par J. ELZ. POULIOT,
Son procureur *ad litem*.

Fraserville, 4 avril 1874. 1355 5

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of A. Laroche, an Insolvent.

On the fourth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

A. LAROCHE,
By LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
His Attorneys *ad litem*.

Quebec, 2nd April, 1874. 1408

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re:—A. Esinhart, trader, of Laprairie, an Insolvent.

The undersigned will, on the eighteenth day of May next, apply to this court for his discharge under said act.

A. ESINHART,
Per S. PAGNUELO,
His Attorney *ad litem*.

Montreal, 4th April, 1874. 1410

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-François. }

In the matter of Dumaine & Cordeau, Insolvents.

On the eighth day of June next, the undersigned will make application to the said court to obtain his discharge as well individually as member of the firm of "Dumaine & Cordeau," in virtue of said act.

LOUIS CORDEAU,
Per CABANA & BELANGER,
His Attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 31st March, 1874. 1316

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Kamouraska. }

In the matter of Joseph Octave Chamberland, an Insolvent.

The eighteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

J. O. CHAMBERLAND,
By CHALOULT & LEBEL,
Their Attorneys *ad litem*.

Kamouraska, 7th April, 1874. 1452

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

No. 298.

In the matter of Virginie Blagdon, wife separated as to property of Hubert Turcotte, both of Quebec, the said Virginie Blagdon, trading, with the authorisation of her said husband, under the name of V. Turcotte & Co., an Insolvent.

The undersigned, the said insolvent, has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by her creditors, and on the sixth day of May next, she will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

VIRGINIE BLAGDON,
HUBERT TURCOTTE,

To assist her said wife.
Per MACKAY & TURCOTTE,
Their Attorneys *ad litem*.

Quebec, 1st April, 1874. 1354

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Kamouraska. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph Lévêque.

Friday, the fifteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH LEVÊQUE,
By J. ELZ. POULIOT,
His Attorney *ad litem*.

Fraserville, 4th April, 1874. 1356

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Arthur M. Cohen, failli.
Le vingt-troisième jour de mai prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ARTHUR M. COHEN,
Par ABBOTT, TAIT & WOTHERSPOON.
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 14 avril 1874. 1577 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Joliette.

Dans l'affaire de F. A. Med. Foucher, ci-devant commerçant, de la paroisse de Saint-Jacques l'Achigan, failli.

Le dix-huitième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

F. A. MED. BOUCHER,
Par A. FONTAINE,
Son procureur *ad litem*.

Joliette, 14 avril 1874. 1545 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry Grant, bijoutier et commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau du dit failli, No. 303, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-sixième jour de mai prochain, A. D., 1874, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifiés d'y assister.

A. B. STEWART, Syndic.
Montréal, 20 avril 1874. 1709 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de A. Pichette, failli.

Je, soussigné, Octave Ouellette, du village de Plessisville, suis devenu syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Plessisville, vendredi, le vingt-deuxième jour du mois prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement de affaires de la faillite en général.

OCT. OUELLETTE, Syndic.
Plessisville de Somerset, 21 avril 1874. 1711 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

No. 343.

John F. Brooks, marchand, des cité et district de Montréal, Demandeur; vs. Richard Bolton, chimiste, et William Kirfut, plâtrier, tous deux de la cité de Montréal, en leur qualité d'exécuteurs du testament fait devant Mre. J. S. Coutlée et collègue, notaires, de Montréal, le treizième jour de janvier dernier, de feu Dame Susan Everett, en son vivant épouse de John Robert Boyce, barbier-coiffeur, du même lieu, marchande publique, vendeur d'articles de fantaisie, faisant affaires comme telle à Montréal susdit, en société avec James G. Boyce, du même lieu, barbier-coiffeur et vendeur de joujou, sous le nom et raison de J. R. Boyce, tant comme tel associé qu'individuellement, et en autant-que besoin est, Dame Eliza Everett, épouse de Richard John Devins, chimiste, de la dite cité de Montréal, en sa qualité de légataire particulier et aussi légataire à titre universel de la dite Dame Susan Everett, sa sœur, en vertu de son testament, et le dit Richard John Devins pour autoriser sa dite épouse, Défendeurs, *es-qualité*.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

C. A. LEBLANG,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, vingt-troisième jour d'avril mil huit cent soixante-quatorze, 1717 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Arthur M. Cohen, an Insolvent.
On the twenty-third day of May next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

ARTHUR M. COHEN,
By ABBOTT, TAIT & WOTHERSPOON,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 14th April, 1874. 1578

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Joliette.

In the matter of F. A. Med. Foucher, heretofore trader, of the parish of Saint Jacques l'Achigan, an Insolvent.

On the eighteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

F. A. MED. FOUCHER,
By A. FONTAINE,
His Attorney *ad litem*.

Joliette, 14th April, 1874. 1546

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Henry Grant, of the city and district of Montreal, jeweller and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of the said Insolvent, No. 303 Notre-Dame street, in the said city of Montreal, on Tuesday, the twenty-sixth day of May next, A. D. 1874, at the hour of three of the clock, in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART, Assignee.
Montreal, 20th April, 1874. 1710

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of A. Pichette, an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Ouellette, of the village of Plessisville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, at Plessisville, on Friday the twenty second day, of May next, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

OCT. OUELLETTE, Assignee.
Plessisville de Somerset, 21st April, 1874. 1712

INSOLVENT ACT OF 1869.

No. 343.

John F. Brooks, of the city and district of Montreal, merchant, Plaintiff; vs. Richard Bolton, druggist, and William H. Kirfut, plasterer, both of the city of Montreal, in their capacity of executors of the last will and testament made before Mre. J. S. Coutlée and colleague, notaries, at Montreal, on the thirteenth of January last past, of the late Dame Susan Everett, in her life time, wife of John Robert Boyce, hair-dresser, of the same place, *marchande publique*, dealer in fancy goods, carrying on business as such at Montreal afore-said, in partnership together with James G. Boyce, of the same place, hair-dresser and dealer in toys, under the name and firm of J. R. Boyce, as well as such copartner as individually, and *en autant que besoin est*, Dame Eliza Everett, wife of Richard John Devins, druggist, of the said city of Montreal, in her capacity of particular legatee and also legatee *à titre universel* of the said Dame Susan Everett, her sister, in virtue of her said last will and testament, and the said Richard John Devins, to authorize his said wife, Defendants, *es-qualité*.

A writ of attachment has issued in this cause.

C. A. LEBLANG,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, twenty-third day of April, one thousand eight hundred and seventy-four. 1718

Règle de Cour.

Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*
District de Montréal. } No. 731.

Dans l'instance: le maire, les échevins et les citoyens de la cité de Montréal, Requérants en expropriation dans la rue Hypolite; et Pierre Beaubien, écuyer, médecin, de la cité et du district de Montréal, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au greffe de cette cour, la somme de deux mille cinq cent quatorze dollars, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit:

Un lopin de terre sans bâtisses dessus, borné du côté nord-est, partie par la propriété de Mme. H. Lionais, et en partie par la propriété de la *Montreal Building Association*, du côté sud-est par la rue Roy, du côté sud-ouest par la propriété du Dr. Pierre Beaubien, et du côté nord-ouest par la rue Napoleon; et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné, que par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure à Montréal, sous un mois, à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

(Par ordre,) GEORGE PYKE,
Député P. C. S.
Montréal, 11 avril 1874. 1649 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
No. 1035.

Mercredi, le vingt-deuxième jour d'avril 1874.

PRÉSENT:—L'Honorable M. le juge MONDELET.
Patrick Rooney, marchand, de la cité et du district de Montréal, Demandeur;

vs.

Patrick Quinn, marchand, du même lieu, Défendeur.

Il est ordonné, sur motion du demandeur, qu'une assemblée des créanciers du dit Patrick Quinn soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites au palais-de-justice, en la cité de Montréal, lundi, le onzième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite et aux biens du dit Patrick Quinn.

(Par ordre,) GEORGE PYKE,
Député P. C. S.
2 1685

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le Bas-*
District de Montréal. } *Canada.*
No. 1741.

Le vingt-troisième jour d'avril mil huit cent soixante et quatorze.

PRÉSENT:—L'Honorable M. le Juge TORRANCE.
John Smith et al.,

Demandeurs et Requérants,
vs.

Ralph Tait, commerçant, du Rapide de Desjochims, dans le district d'Ottawa, Défendeur.

La cour ordonne que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Ralph Tait, le défendeur en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau à Montréal, du protonotaire de cette cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite gazette, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du code de procédure civile.

(Par ordre,) HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.
2 1715

Rule of Court.

Province of Quebec, } *Superior Court.—Montreal.*
District of Montreal. } No. 731.

In the matter of the mayor, aldermen and citizens of the city of Montreal, Petitioners in expropriation in Hypolite street; and Pierre Beaubien, of the city and district of Montreal, esquire, physician, Indemnitaire.

Public notice is hereby given, that the petitioners have deposited in the office of the prothonotary of the said court, the sum of two thousand five hundred and fourteen dollars, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by them by forced expropriation, namely:

A piece of land without buildings thereon, bounded on the north-east side in part by the property of Madame H. Lionais, and in part by the property of the Montreal Building Association, on the south-east side by Roy street, on the south-west side by the property of Dr. Pierre Beaubien, and on the north-west side by Napoleon street, and upon the petition of the said indemnitaire, it is ordered, that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the *Quebec Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, in default whereof proceedings will be held, without respect to any rights they may have.

(By order,) GEORGE PYKE,
Deputy P. S. C.
Montreal, 11th April, 1874. 1650.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 1035.

Wednesday, the twenty-second day of April, 1874.

PRESENT:—The honorable Mr. Justice MONDELET.
Patrick Rooney, of the city and district of Montreal, merchant, Plaintiff.

vs.

Patrick Quinn, of the same place, merchant, Defendant.

It is ordered, on the motion of the plaintiff, that a meeting of the creditors of the said Patrick Quinn be held, in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Monday, the eleventh day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Patrick Quinn.

(By order,) GEORGE PYKE,
Deputy P. S. C.
1686

Province of Quebec, } *Superior Court for Lower*
District of Montreal. } *Canada.*
No. 1741.

The twenty-third day of April, one thousand eight hundred and seventy-four.

PRESENT:—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.
John Smith & al.,

Plaintiffs et Petitioners,
vs.

Ralph Tait, of Desjochims Rapids, in the district of Ottawa, trader, Defendant.

The court doth order that, by a notice in the french and english languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Ralph Tait, the defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause in the office, in Montreal, of the prothonotary of this court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said gazette, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the code of civil procedure.

(By order,) HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. S. C.
1741

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa. } No. 40.
Le quinzième jour d'avril, mil huit cent soixante-
quatorze.

PRÉSENT :—L'honorable M. le Juge LA FONTAINE.
James Martin, épicier et commerçant, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, faisant affaires dans la dite cité d'Ottawa, sous les nom et raison de Jas. Martin & Cie. Demandeur ;

vs.

Joseph Thomas dit Tranchemontagne, commerçant, de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, dans la seigneurie de Petite Nation, district d'Ottawa. Défendeur.

Il est ordonné, sur requête du demandeur, qu'une assemblée des créanciers du dit Joseph Thomas dit Tranchemontagne, soit tenue dans la salle réservée pour les affaires de faillite, dans le palais de justice, dans le village d'Aylmer, lundi, le onzième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic.

(Signé),

A. LA FONTAINE,
Juge de la Cour Supérieure,
Prov. de Québec.

2 1651

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Emmanuel Beauchemin, commerçant, de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un moulin à scie situé dans la paroisse de Sainte-Monique, sur l'île de la Fourche, sur la branche sud-ouest de la rivière Nicolet, connu sous le nom de « Mill Bank », avec une chaussée traversant la dite rivière et appuyée sur la rive sud-ouest de la dite rivière, de plus, un arpent de terre de largeur vis-à-vis le dit moulin, sur la longueur qu'il peut y avoir en droite ligne depuis le chemin de la Reine de la concession du sud-ouest de la dite île, à aller en gagnant le sud-ouest jusqu'à la dite rivière, ensuite ne prenant que la largeur nécessaire au chemin qui conduit à la traverse à bac qui se trouve au-dessus du dit moulin et continuant jusqu'à la dite traverse, borné au nord-est par le dit chemin de la Reine, au nord-ouest par la dite rivière, au sud-ouest encore par la dite rivière, et au sud et au sud-est par Flavien Chapdelaine et Plutarque Lavallée—avec ensemble tous les outils et instruments, chaussées, booms, chaînes, privilège d'eau et de site et tous les accessoires; avec la réserve au profit de Flavien Chapdelaine et Plutarque Lavallée et de tous autres y ayant droit, du moulin à farine appartenant au dit moulin à scie ou près d'icelui, avec tous ses mouvements, tournants et travaillants et ustensiles, et du chemin et pont et pontage pour y communiquer, étant en avant du dit moulin à scie, ainsi que de l'appentis appuyé partie sur le moulin à scie et partie sur le moulin à farine pour s'en servir là où il est sans gêner l'usage du *gang-way ou monte-billots* qui traverse le dit pont ou pontage, de plus, du droit de reconstruire le dit moulin à farine à environ quarante pieds plus bas et plus près du dit moulin à scie sans y nuire, du droit en tel cas de faire et pratiquer un chemin, un pont et un pontage en bas du dit moulin à scie pour communiquer au moulin à farine,

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Ottawa. } No. 40.
The fifteenth day of April, one thousand eight hundred and seventy-four.

PRESENT :—The honorable Mr. Justice LA FONTAINE.
James Martin, of the city of Ottawa, in the province of Ontario, grocer and trader, carrying on business at the city of Ottawa aforesaid under the name and style of Jas. Martin & Co., Plaintiff.

vs.

Joseph Thomas dit Tranchemontagne, of the parish of Notre-Dame de Bonsecours, in the seigniorie of Petite Nation, and district of Ottawa, trader, Defendant.

It is ordered, on the petition of the plaintiff, that a meeting of the creditors of the said Joseph Thomas dit Tranchemontagne be held in the court room assigned for matters in insolvency, in the court house, in the village of Aylmer, on monday, the eleventh day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee.

(Signed),

A. LA FONTAINE,
Judge Superior Court,
Prov. of Québec.

1652

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Emmanuel Beauchemin, trader, of the parish of Saint-Zéphirin de Courval, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A certain saw mill situated in the parish of Sainte-Monique, on the island called l'île de la Fourche, on the south-west branch of the river Nicolet, known under the name of Mill Bank, with a dam crossing the said river and resting on the south-west bank of the said river; moreover, an acre in width of land opposite the said mill, having the length that there may be in a straight line from the Queen's highway of the south-west concession of the said island, going in a south-west direction as far as the said river, next taking only the width necessary for a road which leads to the ferry which is above the said mill and continuing as far as the said ferry; bounded on the north-east by the said Queen's highway, on the north-west by the said river, on the south-west again by the said river, and on the south and south-east by Flavien Chapdelaine and Plutarque Lavallée—together with all the tools and instruments, dams, booms, chains, water privilege, and site and all accessories; with the reserve to the profit of Flavien Chapdelaine and Plutarque Lavallée and of all others having a right thereto, of the grist mill adjoining to the said saw mill or near to the latter, with all its machinery, turning and working, and utensils, and of the road and bridge and plankway to communicate therewith, being in front of the said saw mill; also of the work shed resting partly on the saw mill and partly on the flour mill to use the same in its present position, without interfering with *gang-way or monte-billots* which crosses the said bridge; moreover of the right of reconstruct the said grist mill at about forty feet lower down and closer to the said saw mill, without being an obstacle thereto; of the right in such a case to make a road, a bridge and plankway

en laissant entre les dits deux moulins l'espace nécessaire pour l'utilité du dit moulin à scie, du droit de se servir du chemin à l'usage des dits moulins communiquant du dit chemin de la Reine à la dite traverse et aux dits moulins, de la moitié de l'étable bâtie en partie sur le dit terrain, et en partie sur la terre voisine, l'autre moitié appartenant au failli et devant être vendue avec le dit moulin à scie; et du droit de faire mouvoir le dit moulin à farine et se servir de l'eau de la dite chaussée en tout temps, une seule moulange, avec le *smut* devant fonctionner le jour, en été, pendant l'eau basse et sujet à toutes autres réserves, clauses et servitudes mentionnées en l'acte de vente du dit moulin à scie consenti par Dame Emma Eliza Chillas, épouse de Pierre Moyse DeBlois au dit Emmanuel Beauchemin, devant Geo. David, notaire, le trois avril mil huit cent soixante et onze, le tout à la charge par l'acquéreur de faire et entretenir la clôture depuis la dite étable jusqu'à la dite traverse, et d'entretenir et reconstruire la dite chaussée entièrement quand nécessaire, à toujours, et avec la diligence nécessaire pour l'utilité du dit moulin à farine, le tout sujet au bail du dit moulin à scie consenti à Philippe Beauchemin et expirant en août prochain.

2. Je lot de terre numéro quatre dans le cinquième rang du township de Simpson, contenant deux cents acres de terre en superficie, plus ou moins.

Pour être vendus, savoir: le dit moulin à scie et terrain plus haut en premier lieu désignés, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, dans le comté de Nicolet, MARDI, le SEPTIEME jour de JUILLET prochain (1874), à MIDI, et le lot de terre ci-dessus désigné en second lieu, au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, JEUDI, le NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à MIDI.

V. GLADU,
Syndic.

Saint-François du Lac, 27 avril 1874. 1749
[Première publication, 2 mai 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de André Bourque, de la paroisse de Saint-Clet, dans la paroisse de Québec, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un terrain ou emplacement, situé en la dite paroisse de Saint-Clet, borné devant par le chemin public du rang Saint-Anne, derrière par Felix Baulne, et d'un côté par la route conduisant à St. Emmanuel, et d'un côté par Joseph H. Tisdale—avec une maison, magasin, et autres bâtisses sus-érigés. Etant quatre-vingt-dix (90) pieds de largeur, sur quatre-vingt-dix (90) pieds de profondeur plus ou moins, et sans garantie de mesure.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Clet, LUNDI, le ONZIEME jour de MAI, A. D. 1874, à MIDI.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

No. 97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 31ème jour de mars 1874. 1339 5
[Première publication, 4 avril 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de A. & G. Racine, épiciers, de Lévis, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes

below the said saw mill to communicate with the grist mill, leaving between the said two mills the necessary space for the wants of the said saw mill; of the right to use the road in usage by the said mills, communicating the said Queen's highway with the ferry and the said mills; of one half of the stable built partly on the said land and partly on the next land, the other half belonging to the insolvent and to be sold with the said saw mill; and of the right to work the said grist mill and to make use of the water of the said dam, at all times, a single stone only and the smut being worked during the day time, in summer, during low water; and subject to all other reservations, clauses and servitudes mentioned in the deed of sale of the said saw mill granted by Dame Emma Eliza Chillas, wife of Pierre Moyse DeBlois, to the said Emmanuel Beauchemin, before George David, notary, on the third of April, one thousand eight hundred and seventy-one. The whole with the charge to the purchaser of making and maintaining the fence from the said stable to the said ferry, and of keeping, repairing and rebuilding the said dam for the whole, when necessary, perpetually, and with the convenient diligence for the use of the said grist mill; the whole subject to the lease of the above mentioned saw mill, made in favor of Philippe Beauchemin, and expiring in August next.

2. The lot of land number four in the fifth range of the township of Simpson, containing two hundred superficial acres of land, more or less.

To be sold, to wit: the said saw mill and piece of land in the first place above described, at the church door of the parish of Sainte-Monique, in the county of Nicolet, on TUESDAY, the SEVENTH day of JULY next (1874), at NOON; and the lot of land in the second place above described, at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on THURSDAY, the NINTH day of JULY next, at NOON.

V. GLADU,
Assignee.

Saint-François du Lac, 27th April, 1874. 1750
[First published, 2nd May, 1874.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of André Bourque, of the parish of Saint-Clet, in the province of Quebec, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable, vested in me assignee to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land or emplacement situated in the parish of Saint-Clet, bounded in front by the public road of Côte Sainte-Anne, in rear by Felix Baulne, on one side by the road leading to Saint-Emmanuel, and on the other side by Joseph H. Tisdale—with a dwelling house, brick store and other buildings thereon erected. Said property being ninety (90) feet in front by ninety (90) feet in depth, more or less, without guarantee of precise measurement.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Clet, on MONDAY, the ELEVENTH day of MAY, A. D. 1874, at TWELVE o'clock noon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

No. 97, Saint-James street.
Montreal, 31st day of March, 1874. 1340
[First published, 4th April, 1874.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re: A. & G. Racine, grocers, of Lévis, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, rue Saint-Pierre, cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Anselme, concession de Saint-Olivier, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front au chemin de la Reine, en arrière à la ligne de concession de Saint-Charles, joignant au sud-est Eloi Beaucher dit Morency, et au nord-est Pierre Dorval—avec maison, granges et autres bâties sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Anselme, comté de Dorchester, LUNDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,
Québec, 20 mars 1874. Syndic officiel.
[Première publication, 21 mars 1874.] 1153 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de Robert LeBuffe, de Maria, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, rue Saint-Pierre, Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Les trois quarts indivis de ce certain lot de terre numéro 24, situé dans le premier rang du canton de New Richmond, contenant trois acres et demi de front sur trente-trois acres et un tiers de profondeur, plus ou moins, borné en front par la Baie des Chaleurs, en arrière par les terres du second rang, d'un côté vers l'est par Aubain Lecouffe, et de l'autre côté à l'ouest par John Doddridge—avec la maison, grange et autres bâties sus-érigées, circonstances et dépendances.

Un certain morceau de terre avec le privilège d'un ruisseau le traversant, en vue de place de moulin, situé dans le premier rang du canton de Maria, faisant partie du lot numéro 34, sur le plan public, le dit morceau de terre borné comme suit : commençant à un poteau planté, marqué un, à la distance d'environ dix acres du rivage, plus ou moins, faisant face au dit lot numéro 34; de là, allant droit en arrière à un poteau marqué deux; de là, vers l'ouest, à un poteau marqué trois; de là, vers le nord, à un poteau marqué quatre; de là, vers l'ouest, à la ligne divisant les terres de Joseph Meagher et Dosithé Barriau; et de là, descendant la dite ligne en ligne droite, jusqu'au poteau numéro un, aussi un chemin de quinze pieds de largeur depuis la grève au moulin, du côté est du dit lot numéro 34. Sujet à une rente foncière de quatre quarts de farine, telle que le moulin peut la faire—avec les moulins, maisons, granges, hangars, etc., sus-érigés, circonstances et dépendances.

Un certain lopin de terre ou emplacement de moulin, situé dans le township de Nouvelle, contenant un arpent de front sur quatre arpents de profondeur, borné à l'ouest et en front par Frédéric Arseneau, en arrière par la chute du ruisseau, et à l'est par Pierre Day, avec le privilège de l'eau du ruisseau et d'un chemin de 22 pieds de large depuis le terrain susdit au chemin du Roi; aussi avec le privilège de trois arpents de terre au dessus de la chute du ruisseau,

claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, Saint-Peter street, Quebec city, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit :

A certain lot of land situate in the parish of Saint-Anselme, concession of Saint-Olivier, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the boundary line of the concession of Saint-Charles, joining to the south-east to Eloi Beaucher dit Morency, and to the north-east by Pierre Dorval—with the house, barns, and other outhouses thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Anselme, county of Dorchester, on MONDAY, the TWENTY-FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,
Quebec, 20th March, 1874. Official Assignee.
[First published, 21st March, 1874.] 1154

ACTE DE FAILLITE DE 1869. In the matter of Robert LeBuffe, of Maria, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under the article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned at his office, Saint-Peter street, Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The undivided three-fourths of that certain lot of land number 24, situated in the first range of the township of New Richmond, containing three and one half acres in front by thirty-three and one third acres in depth, more or less; bounded in front by the Bay des Chaleurs, in rear by the lands of the second range, on one side to the east to Aubain Lecouffe, and on the other side to the west by John Doddridge—together with the house, barns and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

A certain lot of land, with the privilege of a brook running through the same for the purpose of a mill site, situate in the first range of the township of Maria, being a part of lot number 34 in the public plan; the said piece of land bounded as follows : commencing at a stake planted, numbering one, at about the distance of ten acres, more or less, from the beach, fronting the said lot number 34, thence in a straight back to a stake numbering two; thence westerly to a stake numbering three, thence northerly to a stake numbering four, thence westerly to the line dividing the lands of Joseph Meagher and Dosithé Barriau, and thence down the said line until it comes in a straight line with the stake number one; also a road of fifteen feet wide from the beach to extend to the mill on the easterly side of said lot number 34, subject to a ground rent of four barrels of flour, such as the mill may produce—with the mills, houses, barns, stores, &c., thereon erected, circumstances and dependencies.

A certain lot of land or mill site, situate in township Nouvelle, containing one arpent in front by four arpents in depth; bounded on the west and in front by Frédéric Arseneau, in rear by the fall of the brook, and on the east by Pierre Day—with the right to use the water of the stream and a road 22 feet wide from the lot aforesaid to the Queen's road, and also with the privilege of three arpents of land above the falls of the brook, to build thereon a dam or dams for the

pour y bâtir une chaussée ou des chaussées pour le moulin—circonstances et dépendances.

Tout ce certain morceau de terre marqué de poteaux par les intéressés eux-mêmes, Mungo Murray et Robert LeBuffe, le long du ruisseau connu sous le nom de ruisseau Mungo Murray, entre le grand chemin de la Reine et le rivage de la rivière Ristigouche, situé dans la seigneurie de Shoolbred, avec tout le privilège du dit ruisseau et le ruisseau adjacent, nommé le petit ruisseau Mungo Murray, avec le privilège de pratiquer une ouverture pour conduire le petit ruisseau dans le ruisseau principal, dans le lieu le plus propice entre le grand chemin et le rivage. Sujet à une rente foncière annuelle d'un quart de belle farine de bled et un de farine d'avoine; aussi, un moulin à carder, sujet à une rente foncière annuelle de trente chelins. Le paiement de toutes rentes devant cesser lors du paiement du prix d'achat—ensemble avec le moulin à farine, le moulin à carder et autres moulins sus érigés, circonstances et dépendances.

Un certain lopin de terre contenant un arpent, de forme irrégulière, faisant partie du lot No. 36 des terres du troisième rang du township de Maria, à l'est au ruisseau montant un arpent de hauteur, au sud par le chemin Royal montant un arpent, à l'ouest à Hilarion Boudreau, montant un arpent, et au nord au terrain restant au dit Hilarion Boudreau, mesurant un arpent et vingt-six verges, plus ou moins—avec le privilège de tout le ruisseau et d'y bâtir, chaussées et moulin, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale, en la paroisse de Maria, Baie des Chaleurs, LUNDI, le QUINZIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,

Syndic Officiel, Québec.

Québec, 25 mars 1874.

[Première publication, 28 mars 1874.]

mill—circumstances and dependencies.

All that certain lot of land as staked off by the parties Mungo Murray and Robert LeBuffe mutually on the course of the brook known as Mungo Murray brook, and lying between the Queen's highway and the shore of the river Ristigouche, situate in the seigniory of Shoolbred, with all the privilege of the said brook and the adjoining brook named as Mungo Murray little brook, with the privilege of cutting a roadway for the purpose of laking the little brook into the main brook, upon the most suitable place between the highway and the shore, subject to an annual ground rent of one barrel fine wheat flour and one barrel of oat-meal; also a carding mill, subject to an annual ground rent of thirty shillings. Payment of all rents to cease on payment of amount of purchase—together with the flour, carding and other mills thereon erected, circumstances and dependencies.

A certain lot of land containing one arpent of irregular outline, forming part of lot No. 36 of the lands of the third range of township Maria, east of the brook, running up one arpent, south by the Queen's road, running up one arpent, to the west by Hilarion Boudreau, running up one arpent, and north by the residue of the property belonging to the said Hilarion Boudreau, measuring one arpent twenty-six yards, more or less—with the privilege of the whole creek, and of building thereon, dams and mill, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Maria, Baie des Chaleurs, on MONDAY, the FIFTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,

Official Assignee, Quebec.

Quebec, 25th March, 1874.

[First published, 28th March, 1874.]

Ventes par le Shérif-Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir: } JAMES P. COWAN et autres,
No. 1310. } Demandeurs; contre PIERRE
DAMOUR, Défendeur.

Un emplacement distrait de la terre de Vital Collette, situé dans la paroisse de Sainte-Philomène, comté de Châteauguay, contenant quarante-cinq pieds de largeur sur trente-six pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front au nord-ouest par le chemin de la Reine, en profondeur au sud-est et du côté sud-ouest par la terre de Vital Collette, et du côté nord-est par un autre emplacement distrait de la dite terre de Vital Collette, appartenant à Josime Pelletier—avec une maison et une remise dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Philomène, le PREMIER jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 20 janvier 1874.

Shérif.

[Première publication, 24 janvier 1874.] 353 3

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } JAMES P. COWAN, and others,
No. 1310. } Plaintiffs; against PIERRE
DAMOUR, Defendant.

An emplacement detached from the land of Vital Collette, situate in the parish of Sainte-Philomène, county of Châteauguay, containing forty-five feet in width by thirty-six feet in depth, more or less, bounded in front to the north-west by the Queen's road, in rear to the south-east and on the south-west side by the property of Vital Collette, and on the north-east side by an other emplacement detached from the land of the said Vital Collette, belonging to Josime Pelletier—with a house and shed thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Philomène, on the FIRST day of JUNE next, at NOON. Said writ returnable the tenth day of June next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 20th January, 1874.

Sheriff.

[First published, 24th January, 1874.] 354

Ventes par le Shérif.—Bedford.

Sheriff's Sales.—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HÉRITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le **Régistrateur** n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, dans le comté de Shefford—district de Bedford.

Bedford, à savoir: } **JEAN BAPTISTE MORIN**, du No. 6847, } le canton de Shefford, dans le comté de Shefford, cultivateur, Demandeur; contre les terres et tenements de **JOHN GALBRAITH**, le troisième, du canton de Shefford, dans le comté de Shefford, cultivateur, Défendeur.

Une certaine étendue de terre sise et située dans le dit canton de Shefford, district de Bedford, connue et désignée comme le juste tiers ouest du lot numéro dix dans le sixième rang de lots situés dans le dit canton de Shefford, la dite troisième partie du lot supposé contenir soixante-dix acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble les bâties sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du registrateur du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, **VENDREDI**, le **VINGT-QUATRIÈME** jour de **JUILLET** prochain, à **UNE** heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif, Nelsonville, 9 mars 1874. 1001 2
[Première publication, 14 mars 1874.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure au Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } **ERASTUS O. BRIGHAM** éc., No. 1546, } et commerçant, de la partie est du canton de Farnham, dans le district de Bedford, Demandeur; contre les terres et tenements de **LOUIS LAVALLEE**, cultivateur du canton de Granby, dans le dit district, Défendeur.

Une étendue de terre étant le quart nord du lot de terre numéro dix-sept, dans le premier rang des lots situés dans le canton de Granby, district de Bedford, le dit quart de lot supposé contenir environ cinquante acres de terre en superficie—ensemble toutes les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, **VENDREDI**, le **VINGT-QUATRIÈME** jour de **JUILLET** prochain, à **MIDI**. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif, Nelsonville, 7 mars 1874. 1003 2
[Première publication, 14 mars 1874.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit du Comté de Shefford—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } **JOHN B. SCOTT**, commerçant, No. 6835, } de Saint-Guillaume d'Upton, dans le comté de Drummond, district d'Arthabaska, Demandeur; contre les terres et tenements de **GEORGE P. TURNER**, charbon, et **RACHEL A. TURNER**, fille majeure et usante de ses droits, tous deux du canton de Shefford, dans le comté de Shefford, district de Bedford, Défendeurs.

Toutes ces étendues de terres sises et situées dans

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court in and for the County of Shefford—District of Bedford.

Bedford, to wit: } **JEAN-BAPTISTE MORIN**, of No. 6847, } the township of Shefford, in the county of Shefford, farmer, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOHN GALBRAITH**, the third, of the township of Shefford, in the county of Shefford, farmer, Defendant.

A certain piece, tract and parcel of land lying, being and situate in the said township of Shefford, and district of Bedford, known and distinguished as the just west third part and portion of the lot number ten, in the sixth range of lots of the said township of Shefford, said third part of lot supposed to contain seventy acres of land in superficies, more or less—together with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on **FRIDAY**, the **TWENTY-FOURTH** day of **JULY** next, at the hour of **ONE** of the clock in the afternoon. The said writ returnable the thirty-first day of July next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif, Nelsonville, 9th March, 1874. 1002
[First published, 14th March, 1874.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford to wit: } **ERASTUS O. BRIGHAM** of the No. 1546, } east part of the township of Farnham in the district of Bedford, esquire and trader, Plaintiff; against the lands and tenements of **LOUIS LAVALLEE**, of the township of Granby, in the said district, farmer, Defendant.

A certain tract or parcel of land, being the exact north quarter of the lot of land number seventeen, in the first range of lots in the township of Granby and district of Bedford, said quarter lot supposed to contain about fifty acres of land in superficies—together with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold, at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on **FRIDAY**, the **TWENTY-FOURTH** day of **JULY** next, at the hour of **TWELVE** of the clock noon. The said writ returnable the first day of August next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif, Nelsonville, 7th March, 1874. 1004
[First published, 14th March, 1874.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the County of Shefford, district of Bedford.

Bedford, to wit: } **JOHN B. SCOTT**, of Saint-Guillaume d'Upton, in the county of Drummond and district of Arthabaska, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of **GEORGE P. TURNER**, carriage-maker, and **RACHEL A. TURNER**, fille majeure et usante de ses droits, both of the township of Shefford, in the county of Shefford and district of Bedford, Defendants.

All those certain pieces, tracts and parcels of land

les canton et comté de Shefford, district de Bedford, connues et désignées comme suit :

Premièrement.—Vers le nord-ouest, sept acres, plus ou moins, du lot num-vo vingt-six dans le premier rang des lots situés dans le dit canton de Shefford, bornés à l'ouest par la ligne du côté-ouest du dit lot, au nord par la ligne de concession, à l'est et au sud par le chemin qui conduit de Frost Village à Brôme—sans bâtisses.

Deuxièmement.—Comme une partie du lot numéro vingt-six dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Shefford, supposée contenir six acres de terre en superficie, plus ou moins, et bornée comme suit : commençant au chemin appelé chemin de Bolton à un frêne blanc ; delà, ouest, suivant un mur en pierre et une clôture jusqu'au chemin de Brôme ; delà sud, suivant la clôture du côté est du dit chemin de Brôme, jusqu'à un mur en pierre ; delà, est, en suivant le dit mur en pierre jusqu'au dit chemin Bolton ; delà, nord, sur le bord ouest du dit chemin Bolton, jusqu'au point de départ—ensemble la maison et grange dessus érigées.

Troisièmement et dernièrement.—Comme une partie du lot numéro vingt-six, dans le dit deuxième rang des lots du dit canton de Shefford, la dite partie de lot sise et située sur le côté ouest du dit chemin de Brôme, mesurant sur le dit chemin quatre-vingt-dix pieds, et courant ouest, une distance de quarant-pieds mesure précise, et bornée comme suit : à l'est, en front, par le dit chemin de Brôme, au nord, à l'ouest et au sud, par les parties du même lot appartenant aux représentants de W. W. Williams—ensemble la boutique de forgeron et autres bâtisses sus-érigées. le droit et privilège exclusifs dans une certaine source d'eau dans le bocage près de la maison étant réservées.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, VENDREDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'août prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,

Nelsonville, 4 mars 1874.

Sherif.

1005 2

[Première publication, 14 mars 1874.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit, dans et pour le comté de Shefford

Bedford, à savoir : } LOUIS JOSEPH JODOIN,

No. 6583.

L'écuyer, notaire public, du village de Waterloo, dans le comté de Shefford, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOSEPH DAIGLE et FRANK ALIAS FRANÇOIS DAIGLE, tous deux du canton de Shefford, dans le comté de Shefford, cultivateurs, Défendeurs.

Un emplacement situé à Shefford Ouest, dans le comté de Shefford et district de Bedford, formant partie du lot numéro trois, dans le premier rang du comté de Shefford, contenant quatre perches de front sur six perches de profondeur ; borne en front vers le sud au chemin qui conduit de Shefford Ouest à Farnham, d'un côté vers l'ouest à Israël Janot ou ses représentants, en arrière vers le nord et de l'autre côté vers l'est à Thomas et John B. Wood ou représentants—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, VENDREDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'août prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,

Nelsonville, 2 mars 1874.

Sherif.

1007 2

[Première publication, 14 mars 1874.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ESTHER BUCK, de la paroisse

No. 5767.

de Saint-Armand Ouest, dans le district de Bedford, veuve de feu Truman Buck, en son vivant de la paroisse de Saint-Armand-Est, dans le dit district, cultivateur, décédé, Demanderesse ; contre les terres et tenements de JOHN

lying being and situate in the township and county of Shefford, and district of Bedford, known and distinguished as follows :

First.—By the north-west, seven acres more or less of lot number twenty-six, in the first range of lots of the said township of Shefford, bounded west, by the west side line of said lot, on the north by the concession line, on the east and south by the road leading from Frost Village to Brome—without buildings.

Second.—As a part of the lot number twenty-six in the second range of lots of the said township of Shefford, supposed to be six acres of land in superficies, be the same more or less and bounded as follows : Commencing on the Bolton-road so called at a white ash tree, thence west following a stone wall and board fence to the Brome road, thence south following the east side fence of the said Brome road to a certain stone wall, thence easterly following the said stone wall to the said Bolton road, thence northerly on the west Margin of the said Bolton road to place of commencement—together with the house and barn thereon made and erected.

Third and lastly.—As a part and parcel of the lot number twenty-six in the said second range of lots of the said township of Shefford, the said part of lot lying on the westerly side of the said Brome road measuring on the said road ninety feet and running west a distance of forty feet precise measurement and bounded as follows : Easterly in front by the said Brome road, northerly, westerly, and southerly by parts of same lot owned by the representatives of W. W. Williams, together with the blacksmith shop and other buildings thereon made the exclusive right and privilege to a certain spring of water in the grove next the house being reserved.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTY-FOURTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of August next.

P. COWAN,

Sheriff's Office

Nelsonville, 4th March 1874.

Sheriff.

1006

[First published, 14th March, 1874.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court, in and for the County of Shefford.

Bedford, to wit : } LOUIS JOSEPH JODOIN,

No. 6583.

Esquire, notary public of the village of Waterloo, in the county of Shefford, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOSEPH DAIGLE and FRANK ALIAS FRANÇOIS DAIGLE, both of the township of Shefford, in the county of Shefford, farmers, Defendants :

An emplacement situated at West Shefford, in the county of Shefford, and district of Bedford, being part of lot number three in the first range of the township of Shefford, containing four rods in front by six rods in depth, bounded in front to the south by the road, leading from said West Shefford to Farnham, to the west on one side by Israël Janot or representatives, to the north in rear and to the east on the other side by Thomas and John B. Wood or representatives—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, FRIDAY, the TWENTY-FOURTH day of JULY next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of August next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,

Nelsonville, 9th March, 1874.

Sheriff.

1008

[First published, 14th March 1874.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower-Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ESTHER BUCK, of the parish of

No. 5767.

Saint-Armand West, in the district of Bedford, widow of the late Truman Buck, in his lifetime of the parish of Saint-Armand East, in said district, yeoman, deceased, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOHN JOHNSON, of the town

JOHNSON, cultivateur, de la ville de Highgate, dans l'Etat du Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, et ayant une propriété dans le dit district de Bedford, Défendeur.

Vingt acres de terre à distraire de l'extrémité Est du tiers du centre de la partie Est de cette étendue de terre, sis et situés dans la seigneurie de Saint-Armand, dans le district de Bedford, et désignés comme étant le lot numéro cent-un, les dits vingt acres prenant toute la largeur du dit tiers centre à l'extrémité Est d'icelui, et s'étendant à l'ouest jusqu'à une distance suffisante pour former les dits vingt acres—avec toutes les améliorations faites sur ic eux.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le comté de Stanbridge, district de Bedford, MERCREDI, le VINGT-DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,

Nelsonville, 6 mars 1874.

[Première publication, 14 mars 1874.]

Shérif,

1009 2

of Highgate, in the State of Vermont, one of the United States of America, farmer, and owning property, in the said district of Bedford, Defendant.

Twenty acres of land to be taken off of the east end, of the middle third of the easterly part of that tract of land situate, lying and being in the seigniorie of Saint-Armand, in the district of Bedford, and distinguished by lot number one hundred and one, the said twenty acres takes the full breadth of the said middle third at the east end thereof and extending, westerly, a sufficient distance to form the same twenty acres—with all the improvements erected and made thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on WEDNESDAY, the TWENTY-SECOND day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of August next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,

Nelsonville, 6th March, 1874.

[First published, 14th March, 1874.]

Sheriff,

1010

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, District de Bedford.

Bedford, à savoir : } GEORGE W. McMAHON, de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique, gentilhomme, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOHN W. POTTER, du village de Frelighsburg, dans le district de Bedford, gentilhomme, Défendeur.

Tout le résidu de ce certain emplacement sis et situé dans le village de Frelighsburg, district de Bedford, connu et désigné comme le lot numéro un, sur le côté est de Main street, le dit résidu mesuré et borné comme suit, savoir : commençant à un poteau planté au coin nord-ouest du lot autrefois occupé par un nommé George Willis et maintenant appartenant à un nommé Elijah S. Reynolds, et du côté est de Main street, de là vers le nord, quarante degrés et trente minutes est, une chaîne et vingt-cinq chaînons, au coin sud-ouest du dit lot numéro un, de là vers l'est, vingt-huit degrés sud, à Pike River, delà le long de la dite rivière, à un orme, delà vers le nord quarante-sept degrés et trente minutes ouest, au dit chemin public ou point de départ—avec un hôtel et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, MERCREDI, le VINGT-DEUXIEME jour de JUILLET, à MIDI. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif

Nelsonville, 4 mars 1874.

[Première publication, 14 mars 1874.]

Shérif,

999 2

Sheriff's Office,

Nelsonville, 4th March, 1874.

[First published, 14th March, 1874.]

Sheriff,

1000

Ventes par le Shérif.—Montmagny.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } A CORPORATION DU à savoir: No. 336. } LE VILLAGE DE MONTMAGNY, dans le comté et district de Montmagny,

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } THE CORPORATION OF to wit: No. 326 } THE VILLAGE OF MONTMAGNY, in the county and district of Montmagny,

est Demanderesse; **FABIEN PAQUET**, du village de Montmagny, comté et district susdits, ex-secrétaire-trésorier de la Corporation du village de Montmagny, comté et district susdits, huissier de la cour supérieure et bourgeois, est Défendeur. Le dit Fabien Paquet a obtenu jugement final le vingt-sixième jour de mars dernier, et jugement interlocutoire le dix-septième jour de mai de l'année dernière, contre la dite corporation; et le dit Fabien Paquet contre la Corporation du village de Montmagny, savoir :

Le pont de péage, connu sous le nom du Pont Régent, construit et érigé sur la rivière du Sud, dans le village de Montmagny, avec ensemble un lopin de terre de figure irrégulière se terminant en pointe du côté du sud, contenant environ cent pieds, plus ou moins, en superficie; borné au nord à la dite rivière du Sud, au sud au chemin du Roi, joignant au sud-ouest à Louis-Henri Blais, écuyer, et au nord-est au dit chemin du Roi et au dit front—avec une maison en bois dessus construite pour l'usage du gardien du dit pont, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, LUNDI, le SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif,

Montmagny, 27 avril 1874.

[Première publication, 2 mai 1874.]

Shérif,

1737

VENDITIONI EXPONAS.

A la folle enchère d'Edouard Murdock McKenzie, es qualité.

Cour Supérieure

District de Montmagny, } **ZEPHIRIN CORRI-VEAU**, de la paroisse de Saint-Valier, cultivateur, contre **ANDRÉ LABRECQUE**, de la paroisse de Saint-Lazare, cultivateur, et Edouard Murdock McKenzie, écuyer, notaire, de la paroisse de Saint-Gervais, en qualité de curateur dûment élu en justice à la succession vacante de feu Vital Royer, en son vivant de la paroisse de Saint-Lazare, cultivateur, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Lazare, concession Lac à Pierre Paul, de la contenance de trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, prenant sa profondeur par le nord, au terrain de l'honorable Jean Thomas Taschereau, courant sud au bout de la dite profondeur, au terrain de Pierre Bernier, joignant au côté sud-ouest au terrain de Charles Breton, et du côté nord-est au terrain de Michel Asselin—avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lazare, JEUDI, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif,

Montmagny, 20 avril 1874.

[Première publication, 25 avril 1874.]

Shérif,

1627

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

gny is Plaintiff, **FABIEN PAQUET**, of the village of Montmagny, county and district aforesaid, late secretary-treasurer of the corporation of the village of Montmagny, county and district aforesaid, bailiff of the superior court, is Defendant. The said Fabien Paquet has obtained final judgment on the twenty-sixth day of March last, and interlocutory judgment on the seventeenth day of May of last year, against the said corporation; and the said Fabien Paquet against the corporation of the village of Montmagny, to wit :

The toll bridge known as *le pont de péage*, built over the River du Sud, in the village of Montmagny, together with a lot of land of irregular outline, and running to a point on the south side, containing about one hundred feet more or less in extent, bounded on the north by the said River du Sud, south by the King's road, on the south-west by Louis Henri Blais, esquire, and on the north-east side by the Queen's road aforesaid and by the said front—with a wooden house thereon erected for the use of the guardian of the said bridge, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, at the court house, in the village of Montmagny, on MONDAY, the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office,

Montmagny, 27th April, 1874.

[First published, 2nd May, 1874.]

Sheriff,

1738

VENDITIONI EXPONAS.

A la folle enchère d'Edouard Murdock McKenzie, es qualité.

Superior Court.

District of Montmagny, } **ZEPHIRIN CORRI-VEAU**, of the parish of Saint-Valier, farmer; against **ANDRÉ LABRECQUE**, of the parish of Saint-Lazare, farmer, and Edouard Murdock McKenzie, esquire, notary, of the parish of Saint-Gervais, in his quality of curator duly appointed by law to the vacant estate of the late Vital Royer, in his lifetime, of the parish of Saint-Lazare, farmer, to wit :

A farm situate in the parish of Saint-Lazare, concession called Lac à Pierre Paul, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front to the north by the Honorable Jean Thomas Taschereau, running south to the end of the said depth, to the property of Pierre Bernier, on the south-west by the property of Charles Breton, and on the north-east by the property of Michel Asselin—with a house thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Lazare, on THURSDAY, the TWENTY-FIRST day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of June next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office,

Montmagny, 20th April, 1874.

[First published, 25th April, 1874.]

Sheriff,

1628

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit du District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FRANCIS W. CAMPBELL,
No. 1538. } Demandeur; vs. WILLIAM
W. FOLEY et al., Défendeurs.

Saisi comme appartenant à William W. Foley, Charles Foley et Thomas Foley, Défendeurs, chacun pour un quart indivis dans le lot de terre et prémisses ci-dessous mentionnés, à savoir :

Un lopin de terre situé dans la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Laurent, connu et décrit sur le livre de renvoi et le plan officiel du cadastre du quartier Saint-Laurent faits pour les fins d'enregistrement comme le numéro cinq cent vingt-quatre (524), le dit lot étant de forme irrégulière et contenant huit mille vingt-deux pieds en superficie, borné en front à la rue Lagauchetière, d'un côté au numéro cinq cent vingt-trois (523), de l'autre côté au numéro cinq cent vingt-cinq (525), en arrière au numéro cinq cent vingt-deux (522) sur les dits plan et livre de renvoi officiel—avec une maison en briques à deux étages et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu, à mon bureau, dans la cité de Montréal, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 avril 1874. 1753

[Première publication, 2 mai 1874.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } AUGUSTIN ROBERT et al.,
No. 1084. } Demandeurs; vs. JOSEPH
DUQUETTE, Défendeur.

Quatre emplacements contigus, sis et situés en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, faisant partie du numéro onze cent cinquante-cinq du plan et livre de renvoi officiels au dit quartier, ces emplacements étant désignés sous les numéros treize, quatorze, quinze, seize au plan de subdivision du dit lot No. 1155, fait et déposé en conformité à l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, contenant chaque emplacement vingt-deux pieds de largeur sur soixante-onze pieds de profondeur, le tout mesure anglaise et plus ou moins; bornés en front par la rue Wolfe, en arrière par les représentants de B. H. Lemoine, d'un côté par le numéro douze du même plan—avec une maison en bois, lambrissée en brique à huit logements et de quatre-vingt-huit pieds de front, c'est-à-dire couvrant tout le front des dits quatre emplacements, et à comble plat dessus construits.

Pour être vendu, à mon bureau, dans la cité de Montréal, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 avril 1874. 1751

[Première publication, 2 mai 1874.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } CHARLES THIBAUT, De-
No. 8384. } mandeur; contre LOUIS
ST. GERMAIN, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur à son enfant mineur Hermenegilde St. Germain, et al., Défendeurs.

Saisi comme appartenant au dit Louis St. Germain; la moitié indivise de l'immeuble ci-après décrit, et comme appartenant au dit Louis St. Germain en sa qualité de tuteur à son dit enfant mineur Hermenegilde St. Germain, et comme appartenant aux autres défendeurs, Jean Bte. St. Germain, Felix St. Germain, Rémi St. Germain, Désiré St. Germain, Luce St. Germain, Exilie St. Germain et Céline St. Germain, chacun pour un huitième indivis dans l'autre moitié indivise du susdit immeuble ci-après décrit, savoir :

Un emplacement situé dans le village de la paroisse de Saint-Laurent, dans le district de Montréal, étant la moitié nord-est d'un emplacement d'environ cinquante pieds de large sur un arpent de profondeur, ou ce qui peut être trouvé dans les bornes suivantes :

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montréal, to wit: } FRANCIS W. CAMPBELL,
No. 1538. } Plaintiff; vs. WILLIAM W.
FOLEY et al., Defendants.

Seized as belonging to William W. Foley, Charles Foley and Thomas Foley, three of the defendants, each for one undivided fourth in the following lot of land and premises, to wit :

A lot of land situate in the city of Montreal, in Saint-Lawrence ward, known and described on the book of reference and official plan of the cadastre of Saint-Lawrence ward, compiled for registration purposes, as number five hundred and twenty-four (524), said lot being of irregular outline, and containing eight thousand and twenty-two feet in extent; bounded in front by Lagauchetière street, on one side by number five hundred and twenty-three (523), on the other side by number five hundred and twenty-five (525) in rear by number five hundred and twenty-two (522), on the said plan and official book of reference—with a two story brick house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD of SEPTEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montréal, 28th April, 1874. 1754

[First published, 2nd May, 1874.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—for the District of Montreal.

Montréal, to wit: } AUGUSTIN ROBERT et al.,
No. 1084. } Plaintiffs; vs. JOSEPH
DUQUETTE, Defendant

Four contiguous emplacements situate and being in the city of Montreal, in Saint-James ward, forming part of lot number eleven hundred and fifty-five on the official plan and book of reference for the said ward, said emplacements being described as numbers thirteen, fourteen, fifteen, sixteen on the plan of the subdivision of the said lot No. 1155 made and filed pursuant to article 2175 of the civil code of Lower Canada, each emplacement containing twenty-two feet in width by seventy-one feet in depth, the whole english measure, and more or less; bounded in front by Wolfe street, in rear by the representatives of B. H. Lemoine, on one side by number twelve of the same plan—with a flat roofed wooden house, faced with brick of eight tenements, and being eighty-eight feet in front, namely running along the whole front of the said four emplacements, and with a flat roof thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montréal, 28th April, 1874. 1752

[First published, 2nd May, 1874.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montréal, to wit: } CHARLES THIBAUT, Plain-
No. 8384. } tiff; against LOUIS ST. GER-
MAIN, as well personally as in his quality of tutor to his minor child Hermenegilde St. Germain, et al., De-
fendant.

Seized as belonging to the said Louis St. Germain; the undivided half of the immovable hereinafter described, and as belonging to the said Louis St. Germain in his quality of tutor to his said minor child Hermenegilde St. Germain, and as belonging to the other defendants, Jean Bte. St. Germain, Felix St. Germain, Rémi St. Germain, Désiré St. Germain, Luce St. Germain, Exilie St. Germain and Céline St. Germain, each for an undivided eighth in the other undivided half of the said immovable hereinafter described, to wit :

A certain emplacement or lot of ground situate in the village of the parish of Saint Laurent, in the district of Montreal, being the north-east half of an emplacement about fifty feet in width by one arpent in depth, or what may be found within the following

borné en front par le chemin du village de Saint-Laurent, en profondeur par la rue Sainte-Marguerite, d'un côté par Jean Ouellet, et de l'autre côté par Dame Emille Rapideux dit Lamer ou ses représentants—avec une maison, étables et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Laurent, le VINGT-SIXIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Bureau du Shérif, Montréal, 21 janvier 1874.
[Première publication, 24 janvier 1874.]

boundaries: bounded in front by the road of the village of Saint Laurent, in depth by Sainte Marguerite street, on one side by Jean Ouellet, and on the other side by Dame Emille Rapideux dit Lamer or her representatives—with a dwelling house, stables and other dependences thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Laurent, on the TWENTY-SIXTH day of MAY next at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the sixth day of June next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montréal, 21st January, 1874.
[First published, 24th January, 1874.]

Ventes par le Shérif—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions fin de conserver peuvent être déposées en aucune temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir: } **FRANÇOIS GAUVIN**, cultivateur et commerçant, de la paroisse de l'Ancienne-Lorette; contre **FRANÇOIS GAULIN**, journalier, de la paroisse de Saint-Félix du Cap Rouge, à savoir:

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Félix du Cap Rouge, contenant cinquante piéds de front sur soixante-et-dix piéds de profondeur, le tout mesure française; borné en front par la rue Scott, en profondeur au terrain de l'Honorable Antoine Juchereau Duchesnay, et des deux côtés à des emplacements appartenant au dit Honorable Antoine Juchereau Duchesnay, mais occupés l'un par Ferdinand Laliberté ou représentants, l'autre par Louis Bedard, fils—avec ensemble la maison en bois dessus construite, circonstances et dépendances. Sujet à une rente annuelle et constituée de six piastres courant, payable le vingt-neuf septembre de chaque année au dit Honorable Antoine Juchereau Duchesnay.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Félix du Cap Rouge, le NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 28 avril 1874.
[Première publication, 2 mai 1874.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **WILLIAM JOHN BICKELL**, No. 904. } Esquier, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, négociant et autres; contre **AUGUSTIN BRÉTON**, de la paroisse Saint-Roch de Québec, charpentier, à savoir:

Un emplacement situé en la dite paroisse de Saint-Roch de Québec, au lieu appelé Stadacona, étant le lot numéro dix-sept des concessions de la rue Papineau, contenant trente-neuf piéds de front sur quatre-vingt-dix piéds de profondeur, du côté ouest, et cent huit piéds de profondeur du côté est, le tout mesure anglaise; borné devant au sud à la dite rue Papineau, derrière au nord au bout de la dite profondeur, d'un côté à l'est au numéro dix-huit, occupé par Augustin Martin, et d'autre côté à l'ouest au numéro seize, occupé par Charles Rheume—avec la maison de sus construite, circonstances et dépendances. Sujet à une rente annuelle et constituée de un louis dix chelins courant, à six par cent au capital de vingt-cinq louis

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit: } **FRANÇOIS GAUVIN**, farmer and No. 3850. } Trader, of the parish of L'Ancienne Lorette; against **FRANÇOIS GAULIN**, of the parish of Saint-Félix du Cap Rouge, to wit:

An emplacement situate in the parish of Saint-Félix du Cap Rouge, containing fifty feet in front by seventy feet in depth, the whole french measure; bounded in front by Scott street, in rear by the property of the Honorable Antoine Juchereau Duchesnay, and on both sides by emplacements belonging to the said Antoine Juchereau Duchesnay, but occupied one by Ferdinand Laliberté or representatives, the other by Louis Bedard, his—together with the wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to an annual constitute ground rent of six dollars currency payable on the twenty-ninth day of September of every year to the said Honorable Antoine Juchereau Duchesnay.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Félix du Cap Rouge, on the NINTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of September next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 28th April, 1874.
[First published, 2nd May, 1874.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } **WILLIAM JOHN BICKELL**, No. 904. } Esquire, of the parish of Saint-Roch de Québec, trader, and others; against **AUGUSTIN BRÉTON**, of the parish of Saint-Roch de Québec, carpenter, to wit:

An emplacement situate in the said parish of Saint-Roch de Québec, at the place called Stadacona, being lot number seventeen of the concession on Papineau street, containing thirty-nine feet in front by ninety-eight feet in depth on the west side, and one hundred and eight feet in depth on the east side, the whole english measure, bounded in front to the south by Papineau street aforesaid, in rear to the north by the end of the said depth, on one side to the east by number eighteen occupied by Augustin Martin, and on the other side to the west by number sixteen, occupied by Charles Rheume—with the house thereon erected, circumstances and dependencies. Subject to an annual and constituted ground rent of one pound

courant, payable aux Demandeurs le premier mai chaque année.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 27 avril 1874. Sheriff.
[Première publication, 4 mai 1874.] 169

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JUDITH LEBEL, veuve de feu
No. 82. } FRANÇOIS DUBUC, *alias*
DUBU, en son vivant de la paroisse de la Pointe-aux-
Trembles, cultivateur, et demeurant au même lieu,
ès qualité, contre JEAN MORASSE, cultivateur de la
paroisse de Saint-Raymond, à savoir :

La moitié indivise d'une terre, de deux arpents et trois-quarts de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, située dans la cinquième concession du township de Gosford, dans la paroisse de Saint-Raymond, bornée par devant vers le sud aux terres du quatrième rang, et en profondeur vers le nord aux terres du sixième rang, joignant d'un côté au nord-est à Joseph Waness, et de l'autre côté au sud-ouest à Jos. Halain ou leurs représentants—avec ensemble la moitié indivise des maisons, grange, étable et autres bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Portneuf, situé en la paroisse du Cap-Santé, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dit vingt-cinquième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 20 janvier, 1874. Sheriff.
[Première publication, 24 janvier 1874.] 317 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } SARAH H. SHANKS, des cité
No. 591. } et district de Québec, fille
majeure et usante de ses droits et autres ; contre
THOMAS MASON, ci-devant de la cité de Québec,
en le district de Québec, teneur de livres, maintenant
du lieu appelé " Fall River, " dans l'Etat de Massa-
chusetts, un des Etats-Unis de l'Amérique, gentil-
homme, à savoir :

Un lot de terre sis et situé en la banlieue de Québec, dans la paroisse de Notre-Dame de Québec, du côté nord du chemin Saint-Louis ou Grande Allée, contenant neuf arpents en superficie ; borne en front, vers le sud, par le dit chemin, et en arrière, vers le nord, par Robert Bruce ou représentant, d'un côté, à l'est, par un nommé Swift, et de l'autre côté, à l'ouest, par David Mercier ou représentant—avec la maison en pierre et autres bâtisses sus-érigées et les dépendances ; sauf et excepté deux emplacements de soixante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur chacun, vendus par le dit Thomas Masson à Thomas John O'Brien, comme il appert par le dit certificat du registrateur.

Pour être vendu, en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 10 mars 1874. Sheriff.
[Première publication, 14 mars 1874.] 973 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } WILLIAM VANNER, de la
No. 1132. } cité de Québec, dans le
district de Québec, Bourgeois, contre THOMAS
BOURBEAU, du même lieu, menuisier, à savoir :

Un emplacement de forme irrégulière situé en la cité de Québec, quartier Jacques-Cartier, sur la côte nord de la rue des Prairies, contenant soixante-deux pieds de front sur soixante-quatre pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front au sud à la dite rue des Prairies, en arrière au nord à Jean Bélanger et William Vanner, d'un côté au nord-est aux héritiers Godbout, et d'autre côté à l'ouest à George H. Lemaitre—avec une maison en briques à deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le no. 1739,

ten shillings currency, at six per cent upon a capital of twenty-five pounds currency, payable to the Plaintiffs on the first of May of every year.

To be sold, at my office, in the city of Quebec, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty-third day of September next.

C. ALLEYN,

Quebec, 27th April, 1874. Sheriff.
[First published, 2nd May, 1874.] 1770

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JUDITH LEBEL, widow of the
No. 82. } late FRANÇOIS DUBUC, *alias*
DUBU, in his lifetime of the parish of Pointe-aux-
Trembles, farmer, and residing to the same place, *ès*
qualité, against JEAN MORASSE, farmer, of the pa-
rish of Saint-Raymond, to wit :

The undivided half of land of two arpents and three quarters in front by thirty arpents in depth, more or less, situate in the fifth concession of township Gosford, in the parish of Saint-Raymond, bounded in front to the south by the lands of the fourth range, in rear to the north by the lands of the sixth range, on one side to the north-east by Joseph Waness, and on the other side to the south-west by Jos. Halain or their representatives—together with the undivided half of the houses, barn, stable and out buildings, thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Portneuf, situate in the parish of Cap-Santé, on the TWENTY-FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of may next.

C. ALLEYN,

Quebec, 20th January 1874. Sheriff.
[First published, 24th January, 1874.] 318

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } SARAH H. SHANKS, of the city
No. 591. } and district of Québec, spinster ;
fille majeure et usante de ses droits et autres ; against
THOMAS MASON, heretofore of the city of Québec,
in the district of Québec, book-keeper, now of the
place called Fall River, in the state of Massachusetts,
one of the United States of America, gentleman, to
wit :

A lot of land situate and being in the banlieu of Québec, in the parish of Notre-Dame de Québec, on the north line of the Saint-Louis or Grande Allée road, containing nine arpents in superficies ; bounded in front towards the south by the said road, and in rear towards the north, by Robert Bruce or representatives, on one side towards the east, by one named Swift, and on the other side, towards the west by David Mercier, or representatives—together with the stone dwelling house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies, save and except two building lots of sixty feet in front, by ninety feet in depth each, sold by the said Thomas Masson, to Thomas John O'Brien, as appears by the register's certificate.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY-SEVENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the First day of August next.

C. ALLEYN,

Quebec, 10th March, 1874. Sheriff.
[First published, 14th March, 1874.] 974

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } WILLIAM VANNER, of the city
No. 1132. } of Québec, in the district of
Québec, gentleman ; against THOMAS BOURBEAU,
of the same place, joiner, to wit :

An emplacement of irregular outline, situate in the city of Québec, Jacques-Cartier ward, on the north side of Des Prairies street, containing sixty-two feet in front by sixty-four feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by Des Prairies street, in rear to the north by Jean Bélanger and William Vanner, on one side to the north-east by the heirs Godbout, and on the other side to the west by George H. Lemaitre—with a two storey brick house and outbuildings thereon erected, appurtenances and dependencies. The said lot being number 1739 given

donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

Québec, 10 janvier, 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 24 janvier 1874.] 319 3

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, à savoir : } LOUIS-JOSEPH CYPRIEN No 538. } L'FISET, de la cité de Québec, l'un des protonotaires de la cour supérieure, à Québec; contre SARAH KEENON ALIAS KEENAN, de la paroisse de Sainte-Foye, veuve de feu Michael Scullion, en son vivant du même lieu, cultivateur, et George Okill Stuart, écuyer, de la cité de Québec, opposant subrogé au Demandeur, pour procéder à la vente du lopin de terre suivant, à la folle enchère de Félix Scullion, de la paroisse de Sainte-Foye, cultivateur, à savoir :

Un lopin de terre situé en la paroisse de Québec, contenant un arpent et sept perches de front, sur dix arpents huit perches et neuf pieds de profondeur moyenne; borné par devant vers le nord par le chemin Sainte-Foye, par derrière par la ligne limitation sud de la dite paroisse de Québec, du côté est par les Dames Religieuses de la Congrégation, représentant Gibb, et du côté ouest par le lot de terre secondement décrit dans cette cause, dans l'annonce des terres en premier lieu saisies, ce lopin de terre est formé des trois immeubles décrits en un certain acte de vente consenti par les héritiers de feu M. Antoine Parant en faveur de Michael Scullion, devant M^{re}. Pettitclerc, notaire, le vingt-quatre juillet mil huit cent cinquante-cinq, enregistré à Québec, sous le numéro 16735.

Sujet cependant, à être distrait du dit lopin de terre, tel que réclamé par le dit George Okill Stuart, par son opposition afin de distraire, dans la dite cause, et comme lui appartenant, un certain lopin ou une certaine étendue de terre situé sur le chemin communément appelé "chemin Gomin," dans la paroisse de Saint-Colomban de Sillery, dans le dit district, borné en front, au sud, par le dit chemin, en arrière, au nord, à la terre du dit défendeur, suivant titre, par les héritiers ou représentants de feu révérend Antoine Parant, à l'est aux révérends Dames Religieuses de la Congrégation, représentant James Gibb qui représente le dit opposant, et à l'ouest à l'autre terre du dit défendeur, laquelle dite étendue de terre est enclose et contient sur le dit chemin deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds ou environ, sur le côté est quatre-vingt-sept pieds six pouces ou environ, sur le côté ouest cent sept pieds ou environ, le tout mesure française.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Québec, le DIX-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

Québec, 17 avril 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 25 avril 1874.] 1625

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA BANQUE NATIONALE, No 507. } L' corps politique et incorporé, établie et faisant affaires en la cité de Québec; contre DAME EMELIE BERGERON, marchande publique, épouse séparée quant aux biens d'Amable Pelletier, aussi marchand, et autres. (ici suit la description de l'immeuble de la susdite Emelie Bergeron, à savoir) :

Un lopin de terre situé en la paroisse de Charlesbourg, au lieu appelé *Le Gros Pin*, contenant un demi arpent et six pieds de front sur quatorze arpents de profondeur, le tout plus ou moins; borné par devant au sud-ouest par le chemin public, en arrière au nord-est par M. Hopper, d'un côté au nord par Anselme Marmen, d'autre côté au sud par M. Bédard—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Charlesbourg, le VINGT-HUITIEME jour

upon the plan for Jacques-Cartier ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold, at my office, in the city of Québec, the FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twentieth day of June next.

Québec, 20th January, 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 24th January, 1874.] 320

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Québec, to wit : } LOUIS-JOSEPH CYPRIEN No 538. } L' SET, of the city of Québec, one of the protonotaries of the superior court for Québec; against SARAH KEENON ALIAS KEENAN, of the parish of Sainte Foye, widow of the late Michael Scullion, in his lifetime of the same place, farmer, and George Okill Stuart, of the city of Québec, esquire, opposant subrogated to the plaintiff to proceed to the sale of the following lot, at the folle enchère of Félix Scullion, of the parish of Sainte Foye, farmer, to wit :

A lot of land situate in the parish of Québec, containing one arpent and seven perches in front by ten arpents eight perches and nine feet on an average depth; bounded in front, to the north, by the Sainte Foye road, in rear by the southern boundary line of the parish of Québec aforesaid, on the east by Les Dames Religieuses de la Congrégation, representing Gibb, and on the west side by the lot of land secondly described in this cause, in advertisement of lands first seized; this lot of land is made up of the three immovables described in a certain deed of sale passed by the heirs of the late Mr. Antoine Parant in favor of Michael Scullion, before M^{re}. Pettitclerc, notary, on the twenty-fourth of July, one thousand eight hundred and fifty-five, enregistered at Québec, under the number 16735.

Subject, however, to be deducted from the said lot of land, as claimed by the said George Okill Stuart, by his opposition afin de distraire in the said cause, and as belonging to him, a certain lot or piece or parcel of ground situated upon the road commonly called the Gomin Road (Chemin Gomin) in the parish of Saint Colomban de Sillery, in the said district; bounded in front, on the south, by the said road, in the rear, on the north, by land of the defendant, deriving title through the heirs or representatives of the late Reverend Antoine Parant, on the east by the Reverend Ladies Nuns of the Congregation, representing James Gibb, who represented the said opposant, and on the west by other land of the said defendant, which said lot, piece or parcel of ground is fenced and measures on the said road two hundred and ninety-seven feet or thereabouts, on the northerly side two hundred and ninety-four feet or thereabouts, on the easterly side eighty-seven feet six inches or thereabouts, and on the westerly side one hundred and seven feet or thereabouts, all french measure.

To be sold, at my office, in the city of Québec, on the EIGHTEENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirtieth day of May next.

Québec, 17th April, 1874. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 25th April, 1874.] 1626

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } LA BANQUE NATIONALE, a No 507. } L' body politic and corporate, established and doing business in the city of Québec; against DAME EMELIE BERGERON, public trader, wife separated as to property of Amable Pelletier, also trader, and others, (here follows the description of the immovable property, belonging to the said Emelie Bergeron, to wit) :

A lot of land situate in the parish of Charlesbourg, at the place called *Le Gros Pin*, containing half an arpent and six feet in front by fourteen arpents in depth, the whole more or less; bounded in front to the south-west by the main road, in rear to the north-east by Mr. Hopper, on one side to the north by Anselme Marmen, on the other side to the south by Mr. Bédard—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Charlesbourg, on the TWENTY-EIGHTH

de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 10 mars 1874. [Première publication, 14 mars 1874.] 975 2
ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } L'ASOCIETE DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC, corps politique et incorporé, établie et faisant affaire en la cité de Québec; contre CYRILLE GIRARD, ci-devant de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, maintenant de la place appelée Carillon, dans le district de Terrebonne, charpentier, à savoir :

Un emplacement ou circuit de terrain, faisant partie du numéro onzième, sur le plan dressé par Joseph Gamache, écuyer, arpenteur, en date du vingt-quatre de mai mil huit cent quarante-cinq, et déposé avec les papiers de la Fabrique de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, situé au dit lieu de la Pointe-Lévis, paroisse de Saint-Joseph, premier rang, contenant soixante pieds de front sur le chemin public, sur soixante-dix pieds de profondeur, au sud du dit chemin, et à prendre d'icelui en courant au sud jusqu'au bout de la dite profondeur, borné au nord-est au numéro dix, concédé à Napoléon Lemelin, et par le côté sud-ouest au terrain de la dite fabrique ou représentants—avec ensemble les deux maisons dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Joseph de Lévis, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'août prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 12 mars 1874. [Première publication, 14 mars 1874.] 1039 2

FIERI FACIAS. Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA CITE DE QUEBEC; contre WILLIAM JARRETT, de la cité de Québec, mouleur, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Sainte-Julie, quartier Montcalm, mesurant dix-neuf pieds et huit pouces de front sur soixante-trois pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front vers le sud à la dite rue Sainte-Julie, en arrière vers le nord à William Haughey ou représentants, d'un côté vers l'est à Thomas Walsh, et de l'autre côté vers l'ouest à John Campbell—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 4164, donné sur le plan du quartier Montcalm de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 20 avril 1874. [Première publication, 25 avril 1874.] 1661

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et aux lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fourth day of August next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 10th March, 1874. [First published, 14th March, 1874.] 976
ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE QUEBEC PERMANENT BUILDING SOCIETY, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Quebec; against CYRILLE GIRARD, heretofore of the parish of Saint-Joseph de Lévis, now of the place called Carillon, in the district of Terrebonne, carpenter, to wit :

An emplacement or circuit of land forming part of number eleven on the plan drawn by Joseph Gamache, esquire, surveyor, dated the twenty-fourth of May one thousand eight hundred and forty-five, and filed among the archives of the fabrique of the parish of Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, situate at the said place, Point Lévi, in the parish of Saint-Joseph, first range, containing sixty-feet in front on the main road, by seventy feet in depth, south of the said road, and to be taken therefrom running south to the end of the said depth; bounded on the north east by number ten conceded to Napoléon Lemelin, and on the south-west by the said fabrique lot, or representatives—together with the two houses thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Joseph de Lévis, on the TWENTY-NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the seventeenth day of August next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 12th March, 1874. [First published, 14th March, 1874.] 1040

FIERI FACIAS. Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF THE CITY OF QUEBEC; against WILLIAM JARRETT, of the city of Québec, moulder, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Sainte-Julie street, Montcalm ward, measuring nineteen feet eight inches in front by sixty-three in depth, more or less; bounded in front to the south by the said William Haughey or representatives, on one side to the east by Thomas Walsh, on the other side to the west by John Campbell, with the buildings thereon erected—circumstances and dependencies. Said lot forming part of lot number 4164 given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold in my office, in the city of Québec, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of september next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 20th April, 1874. [First published, 25th April, 1874.] 1662

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.*Cour Supérieure.*

Saint-François, à savoir : } **ANDREW REYNOLDS,**
 No. 24. } de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, journalier, Demandeur ; contre les terres et tenements de **JOSEPH A. STRAIGHT**, de la dite ville de Sherbrooke, mécanicien, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Les lots numéros un, deux, trois et la moitié est du lot numéro quatre dans le block vingt-un de la ville de Sherbrooke susdite, tel qu'indiqué et désigné sur le plan déposé dans le bureau de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique de laquelle les dits lots et demi lot ont été acquis, et contenant trois vergées et vingt perches de terre en superficie, plus ou moins—avec trois maisons en bois et autres bâties sus-érigées, circonstances et dépendances, ayant deux cent quarante pieds de largeur en front sur la rue Liverpool, sur cent quatre-vingt-douze pieds en profondeur sur la rue de la Reine, le tout plus ou moins, borné au sud par la rue Liverpool, au nord par la propriété d'un nommé Waite, et à l'ouest par la propriété d'un nommé Joseph Lefebvre et C. W. Whitcher.

Secondement.—Tout ce certain lot de terre sis et situé dans le canton de Orford, dans le dit district, connu et désigné, premièrement, comme la moitié ouest du lot numéro trente-deux dans le rang A du dit canton d'Orford, contenant quatre-vingts acres de terre, plus ou moins, et secondement, comme la moitié est du dit lot numéro trente-deux dans le dit rang A du dit canton d'Orford, borné en front par le chemin qui conduit de Montréal à Sherbrooke, et en arrière par une ligne qui passerait entre les lots du premier arpentage, numéros neuf et dix, comme il apparaît sur le plan du dit canton demeuré au bureau des terres de l'Amérique Britannique, et contenant environ quarante-neuf acres de terre, plus ou moins—avec les bâties sus-érigées et les améliorations faites.

Ce morceau de terre en premier lieu désigné, pour être vendu en mon bureau, au palais-de-justice, en la dite ville de Sherbrooke, le **SEIZIEME** jour de **JUILLET** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi, et les morceaux de terre en second lieu désignés, pour être vendus au bureau du registraire, pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la dite ville de Sherbrooke, le même jour, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sherbrooke, 10 mars 1874. 977 2
 [Première publication, 14 mars 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Cour de Circuit pour le district de Saint-François.*

Saint-François, à savoir : } **LEON JOSEPH BELANGER,**
 No. 998. } du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et tenements de **LOUIS BOUDREAU**, fils, du canton de Compton, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

Le quart nord-est du lot numéro trois dans le huitième rang des lots du dit canton de Compton, contenant cinquante acres de terre plus ou moins—avec une grange et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke, dans le dit district, le **QUINZIEME** jour de **JUILLET** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sherbrooke, 10 mars 1874. 979 2
 [Première publication, 14 mars 1874.]

FIERI FACIAS.*Superior Court.*

Saint Francis, to wit : } **ANDREW REYNOLDS,**
 No. 24. } of the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, laborer, Plaintiff ; against the lands and tenements of **JOSEPH A. STRAIGHT**, of the said town of Sherbrooke, mechanic, Defendant, to wit :

Firstly.—Lots numbers one, two, three, and the east half of lot number four, in block twenty-one of the town of Sherbrooke aforesaid, as indicated and marked on the plan deposited in the office of the British American Land Company, from whom the said lots and half lot were acquired, and containing three rods and twenty rods of lands in superficies, more or less—with three wooden houses and other buildings thereon erected and made, and the appurtenances thereunto belonging, being two hundred and forty feet in width, in front on Liverpool street, by one hundred and ninety-two feet in depth on Queen street, the whole more or less ; bounded to the south by Liverpool street, to the north by the property of one Waite, and to the west by the property of Joseph Lefebvre and C. W. Whitcher.

Secondly.—All that certain lot of land situate and being in the township of Orford, in said district, known and distinguished firstly, as the west half of the lot number thirty-two in the range A, of the said township of Orford, containing eighty acres of land, more or less, and secondly, as the east half of the said lot number thirty-two in the said range A, of the said township of Orford ; bounded on the front by the road from Montreal to Sherbrooke, and in rear by a line to be drawn between the lots of the original survey numbered nine and ten, as will appear on the map of said township remaining in the office of the British American Land Company, and containing about forty-nine acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

The parcels of land firstly described, to be sold at my office, at the court house, in said town of Sherbrooke, on the **SIXTEENTH** day of **JULY** next, at **TEN** o'clock in the forenoon, and the parcels of land secondly described, to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in said town of Sherbrooke, on the same day, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
 Sherbrooke, 10th March, 1874. 978
 [First published, 14th March, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.*Circuit Court—For the District of Saint-François.*

Saint-François, to wit : } **LEON JOSEPH BELANGER,**
 No. 998. } of the village of Coaticook, in the district of Saint-François, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of **LOUIS BOUDREAU**, junior, of the township of Compton, in the said district, Defendant to wit :

The north-east quarter of the lot number three in the eighth range of lots in the said township of Compton, containing fifty acres of land more or less—with a barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke, in said district, on the **FIFTEENTH** day of **JULY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-second day of July next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
 Sherbrooke, 10th March, 1874. 980
 [First published, 14th March, 1874.]

Vente par le Shérif.—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistra-

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to in-

leur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir: } **OLIVIER ROBITAILLE**,
No. 263. } écuyer, Demandeur;
contre **SIMON P. DAWSON** et **WILLIAM MACDONALD DAWSON**, Défendeurs, et Dame Marie Éléonore Isabella MacDonald *et vir.*, Demandeurs par reprise d'instance, savoir:

Comme appartenant au dit William Macdonald Dawson.

Un emplacement sis et situé en la cité de Trois-Rivières, faisant l'encoignure des rues des Champs et Saint-Charles, d'environ soixante et six pieds de front sur environ quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur; borné en front par la dite rue des Champs, en profondeur et du côté sud-est à Edouard Barnard, écuyer, et du côté nord-ouest à la dite rue Saint-Charles—avec une maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, en la cité de Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le Palais de Justice, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN.

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 27 avril 1874. 1741
[Première publication, 2 mai 1874.]

include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Three Rivers, to wit: } **OLIVIER ROBITAILLE**,
No. 263. } Esquire, Plaintiff; against
SIMON P. DAWSON and **WILLIAM MACDONALD DAWSON**, Defendants, and Dame Marie Éléonore Isabella MacDonald *et vir.*, plaintiffs by continuance of suit, to wit:

As belonging to the said William MacDonald Dawson:

An emplacement situate and being in the city of Three Rivers, forming the corner of Des Champs and Saint-Charles streets, of about sixty-six feet in front by about ninety-four feet in depth; bounded in front by Des Champs street aforesaid, in rear and on the south-east side by Edouard Barnard, esquire, and on the north-east side by Saint-Charles street aforesaid—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold in the city of Three Rivers, at the Sheriff's office, in the court house, on the FIFTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 27th April, 1874. 1742
[First published, 2nd May, 1874.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEND- MENTS

Dans l'affaire de William Chassé, de Québec, libraire, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâties du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le 18e jour de mai 1874, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,

Québec, 30 avril 1874. Syndic.
1797

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } **Cour Supérieure.**
District de Québec }

Dans l'affaire de Barthe, Bourget & Cie., faillis.
Le cinquième jour de juin prochain, Louis A. Paris Barthe, tant individuellement que comme associé de la dite société, demandera sa décharge à la dite cour, en vertu du dit acte.

CARON ET REMILLARD,

Québec, 30 avril 1874. Son procureur *ad litem*.
1799

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dlle. Philomène Gastonguay, libraire, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le dix-huitième jour de mai courant, à deux heures P. M., pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,

Québec, 1er mai 1874. Syndic provisoire.
1801

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMEND- MENTS.

In the matter of William Chassé, of Québec, bookseller, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me, within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Monday, the 18th day of May, 1874, at 11 o'clock A. M., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,

Québec, 30th April, 1874. Assignee.
1798

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } **In the Superior Court.**
District of Québec }

In the matter of Barthe, Bourget & Co., Insolvents.
On the fifth day of June next, Louis A. Paris Barthe, as well individually as a member of the said firm, will apply to the said court, for his discharge under the said act.

CARON AND REMILLARD,

Québec, 30th April, 1874. His Attorney *ad litem*.
1800

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dlle. Philomène Gastonguay, bookseller and stationer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Québec, on Monday, the eighteenth day of May instant, at two o'clock P. M., to receive statements of her affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,

Québec, 1st May, 1874. Interim Assignee.
1802

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Lester Daggett de Lacolle, failli.

Je, soussigné, Wm. Coote, de Saint-Jean, P. Q., syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

WM. COOTE,
Syndic.
1807

Saint-Jean, P. Q., 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Gonzague Massé, propriétaire de moulins, de West Shefford, dans le township et comté de Shefford, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, notaire, du village de Waterloo, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par les présentes notifiés de se réunir à son domicile, West Shefford susdit, jeudi, le quatrième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis de s'y trouver.

THOS. BRASSARD,
Syndic.
1809

Waterloo, 27 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Peter E. D. Hayes, cultivateur et commerçant, de West Shefford, dans le township et comté de Shefford, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, notaire, du village de Waterloo, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par les présentes notifiés de se réunir à l'hôtel de J. H. Earl, à West Shefford susdit, jeudi, le quatrième jour de juin prochain, à une heure de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis de s'y trouver.

THOS. BRASSARD,
Syndic.
1811

Waterloo, 29 avril 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Pollock, du canton de Morin, dans le comté d'Argenteuil, et district de Terrebonne, meunier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du dit failli, au dit canton de Morin, jeudi, le vingt-unième jour de mai prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

H. HOWARD,
Syndic provisoire.

Saint-André d'Argenteuil, 29 avril 1874. 1813

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dame Odile Brossoit, épouse séparée quant aux biens de Jean-Baptiste Decary, du village de Carillon, dans le comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, marchande publique, faisant commerce comme épicière au dit lieu de Carillon, sous les nom et raison de "Decary et frère," faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à son lieu d'affaires, dans le village de Carillon susdit, lundi le dix-huitième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

H. HOWARD,
Syndic provisoire.

Saint-Andrews, 28 avril 1874. 1815

ACTE DE FAILLITE 1869.

Dans l'affaire de F. C. Pagerit, de Notre Dame des Anges de Stanbridge, P. Q., failli.

J'ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi dans un mois de cette date, et sont requis de s'assembler au magasin de P. P. Martin et Cie, rue Saint-Paul, Montréal, mardi, le 26ième jour de mai prochain, à onze heures A. M., pour l'examen du failli qui est requis par les présentes d'assister à cette

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Lester Daggett of Lacolle, an Insolvent.

I, the undersigned, Wm. Coote, of Saint-Johns, P. Q., official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

WM. COOTE,
Assignee.
1808

Saint-Johns, P. Q., 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Gonzague Massé, mill owner, of West Shefford, in the township and county of Shefford, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, notary public, of the village of Waterloo, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims in my office, within one month, and are hereby notified to meet at his residence, at West Shefford aforesaid, on Thursday, the fourth day of June now next, at ten of the clock in the forenoon, for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is requested to be present at the said meeting.

THOS. BRASSARD,
Assignee.
1810

Waterloo, 27th April, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Peter E. D. Hayes, farmer and trader, of West Shefford, in the township and county of Shefford, an Insolvent.

I, Thomas Brassard, notary public of the village of Waterloo, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims in my office, within one month, and are hereby notified to meet at the hotel of J. H. Earl, at West Shefford aforesaid, on Thursday, the fourth day of June now next, at one of the clock in the afternoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is requested to be present at said meeting.

THOS. BRASSARD,
Assignee.
1812

Waterloo, 29th April 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Pollock, of the township of Morin, in the county of Argenteuil, and district of Terrebonne, miller and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of said insolvent, at Morin aforesaid, on Tuesday, the twenty-first day of May next, at two o'clock in the forenoon, there to take communication of his affairs and appoint an assignee.

H. HOWARD,
Interim Assignee.

Saint-Andrews d'Argenteuil, 29th April, 1874. 1814

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Odile Brossoit, wife, separated as to property, of Jean-Baptiste Decary, of the village of Carillon, in the county of Argenteuil, district of Terrebonne, marchande publique, trading as grocer, at Carillon aforesaid in the name and firm of "Decary & Frère," an Insolvent.

The insolvent as made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at her place of business, in the village of Carillon aforesaid, on Monday, the eighteenth day of May next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of her affairs and be appoint an assignee.

H. HOWARD,
Interim Assignee.

Saint-Andrews, 28th April, 1874. 1816

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re: F. C. Pagerit, of Notre-Dame des Anges de Stanbridge, P. Q., an Insolvent.

I have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me, within one month, and are requested to meet at the store of P. P. Martin & Co., Saint-Paul street, Montreal, on Tuesday, the 26th day of May next, at 11 A. M., for the examination of the insolvent, who is hereby required to attend for that purpose, and for the

fin et pour la disposition des affaires de la faillite en général.

M. O. HART,
Syndic.
1819

Cowansville, P. Q., 25 avril 1874.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George E. Desbarats, de la cité de Montréal, y faisant affaires comme imprimeur et éditeur, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble sous mentionné sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Cette étendue de terre située dans le quartier ouest de la dite cité de Montréal, connue et désignée plus particulièrement comme suit, savoir: bornée en front du côté sud-ouest par le carré Victoria, sur lequel, elle a une ligne de cent quarante pieds, plus ou moins, d'un côté jusqu'au nord-ouest par la rue Craig, le long de laquelle elle a une ligne de cent pieds, de l'autre côté jusqu'au sud-est par la ruelle des Fortifications, le long de laquelle elle s'étend et à une ligne de cent pieds, et en arrière par une ruelle de dix pieds de largeur et gardant cette largeur partout s'étendant de la dite rue Craig jusqu'à la ruelle des Fortifications, l'étendue de cette ligne en arrière devant être le nombre de pieds qui peut être trouvé entre la dite rue Craig et la dite ruelle des Fortifications, le tout mesure anglaise, laquelle dite ruelle de dix pieds de largeur est utilisée en commun avec le ou les propriétaires voisins. Laquelle dite étendue de terre est connue et désignée sur le cadastre et le livre de renvoi officiels du quartier ouest de la dite cité de Montréal, comme le lot numéro deux cent vingt.

Pour être vendue aux salles d'encan de John J. Arnton, No. 79, rue Saint-Jacques, à Montréal, MARDI, le SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
North British Chambers,
11, rue de l'Hôpital,
Montréal, 30 avril 1874. 1805
[Première publication, 2 mai 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George E. Desbarats, de la cité de Montréal, y faisant affaires comme imprimeur et éditeur, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Deux lopins de terre ou emplacements contigus, et connus comme les lots numéros dix-sept et dix-huit sur un plan annexé à la minute de l'acte de vente et adjudication de Dame Louise Pothier, veuve de feu

ordering of the affairs of the estate generally.

M. O. HART,
Assignee.
1820
Cowansville, P. Q., 25th April, 1874.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George E. Desbarats, of the city of Montreal, carrying on business there as a printer and publisher, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

That piece or parcel of land situate in the West ward of the said city of Montreal, and known and distinguished more particularly as follows, to wit: bounded in front on the south-westerly side by Victoria square, on which it has a line of one hundred and forty feet, more or less; on one side to the north-west by Craig street, along which it extends and has a line one hundred feet; on the other side to the south-east by Fortification lane, along which it extends and has a line of one hundred feet; and in rear by a lane of ten feet in width and keeping that width throughout extending from said Craig street to said Fortification lane, the measurement of this line in rear to be whatever number of feet which may be found between said Craig street and said Fortification lane, the whole english measure; which said lane of ten feet in width is held and used in common with the adjoining proprietor or proprietors. Which said piece or parcel of land is known and distinguished on the cadastral plan and the book of reference of the West ward of the said city of Montreal as lot number two hundred and twenty.

To be sold at the salerooms of John J. Arnton, No. 79, Saint-James street, in Montreal, on TUESDAY, the SEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Official Assignee.
North British Chambers,
11, Hospital street,
Montreal, 30th April, 1874. 1806
[First published, 2nd May, 1874.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George E. Desbarats, of the city of Montreal, carrying on business there as a printer and publisher, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovable, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under the article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Two lots of land or emplacements contiguous, one to the other, and known as lots numbers seventeen and eighteen on a certain plan or survey annexed to the original deed of sale and adjudication from Dame

George Desbarats, écuyer, et autres à W. John O'Donnell passé devant J. E. O. Labadie, notaire, le seizième jour de mai mil huit cent soixante et sept, les dits lots situés dans le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montreal, et contenant ensemble cinquante-cinq pieds mesure anglaise, de front, sur cent pieds de profond ur, mesure française; bornés en front à la rue Saint-Martin, en arrière à C. S. Rodier, écuyer ou ses représentants, du côté nord-ouest au lot numéro seize, sur le dit plan appartenant au dit John O'Donnell, et du côté sud est à Dame Olivier Berthelot, le tout tel que connu et désigné sur le cadastre et le livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine comme partie du lot numéro trois cent soixante-treize.

Pour être vendus aux salles d'encan de John J. Arnton, No. 79, rue Saint-Jacques, MARDI, le SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,

North British Chambers,

11 rue de l'Hôpital,
Montreal, 30 avril 1874.

[Première publication, 2 mai 1874.]

Syndic officiel.

1803

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de W. Bartlett, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après mentionné sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de consigner* peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un terrain sis et situé dans le township d'Ely, connu et désigné comme étant les trois-huitièmes nord-ouest du lot No. dix-huit dans le premier rang des lots du dit township d'Ely, de la contenance qu'il peut avoir—sans bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, LUNDI, le SIX de JUILLET prochain, à UNE heure de l'après-midi.

J. L. LAFONTAINE,

Syndic.
1817

Roxton Falls, 29 avril 1874.

[Première publication, 2 mai 1874.]

Louise Pothier, widow of the late George Desbarats, esquire, *et al.*, to W. John O'Donnell, passed before J. E. O. Labadie, notary, the sixteenth day of May, one thousand eight hundred and sixty-seven, the said lots situate in the Saint-Antoine ward, of the said city of Montreal, and containing together fifty-five feet, english measure, in front by one hundred feet in depth, french measure, bounded in front by Saint-Martin street, in rear by C. S. Rodier, esquire or his representatives, on the north-west side by lot number sixteen on said plan, belonging to said John O'Donnell, and on the south-east side by Dame Olivier Berthelot, the whole as known and distinguished on the cadastral plan and in the book of reference of the Saint-Antoine ward, as part and portion of lot number three hundred and seventy-three.

To be sold at the sale rooms of John J. Arnton, No. 79, Saint-James street, in Montreal, on TUESDAY, the SEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

DAVID J. CRAIG,

Official Assignee,

North British Chambers,

11, Hospital street,
Montreal, 30th April, 1874.

[First published, 2nd May, 1874.]

1804

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of W. Bartlett, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time, and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de consigner* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot situate and being in the township of Ely, known and described as being the three eighths north-west of lot number eighteen in the first range of lots in township Ely aforesaid, such as the contents thereof may be—without buildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Shefford, at Waterloo, on MONDAY, the SIXTH day of JULY next, at ONE o'clock in the afternoon.

J. L. LAFONTAINE,

Assignee.
1818

Roxton Falls, 29th April, 1874.

[First published, 2nd May, 1874]

